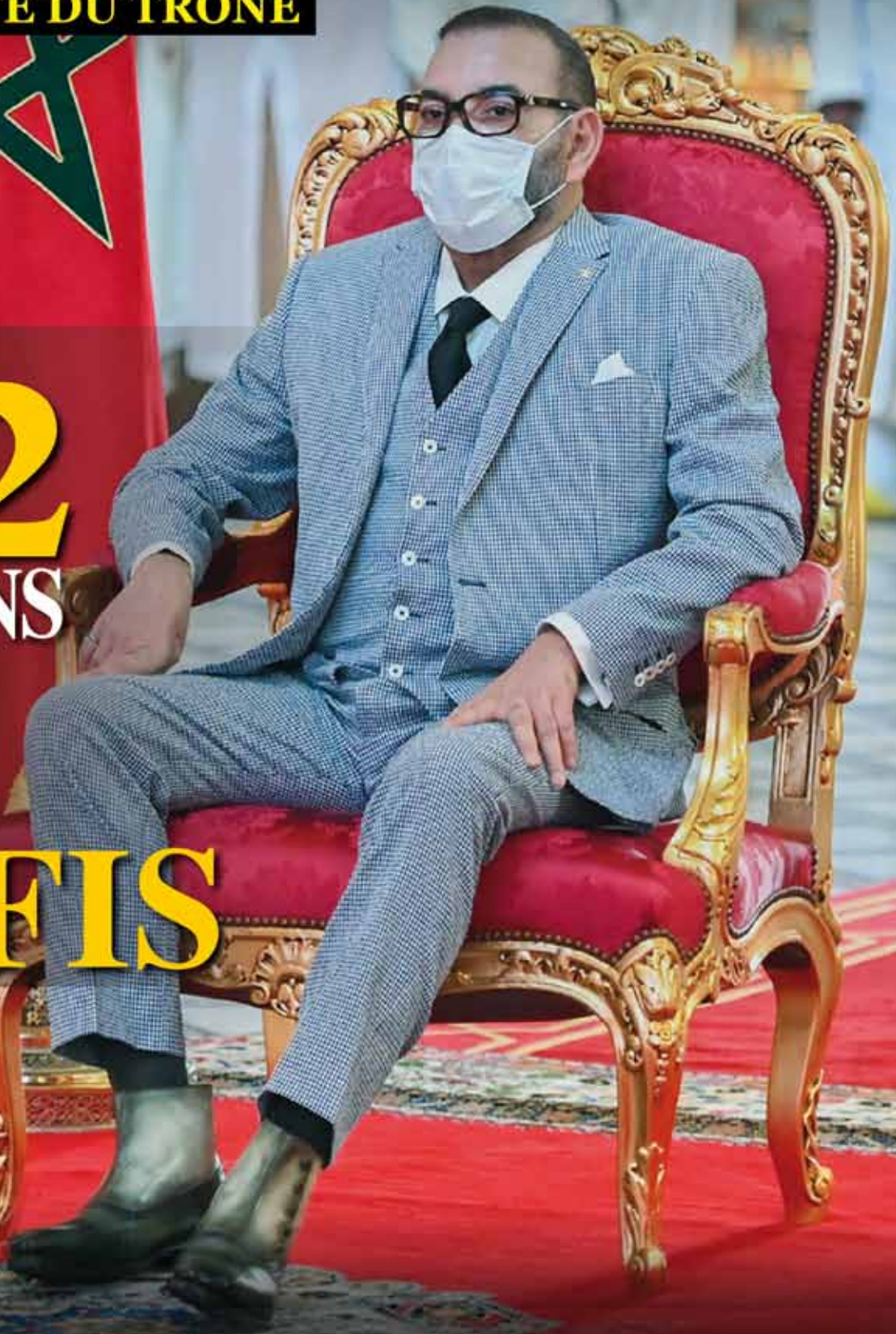


SPÉCIAL FÊTE DU TRÔNE

22
ANS
DE
DÉFIS



En réponse aux Hautes Orientations de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI. Que Dieu l'assiste, CIH BANK a le plaisir de participer au Programme National d'Accompagnement et de Financement des Petites Entreprises et Porteurs de Projets.

Réalisez vos objectifs avec "INTELAK AL MOUSTATMIR" de CIH BANK

Une offre de financement
et d'accompagnement complète :

- Un pack de services gratuits :

- ✓ Compte courant.
- ✓ Carte internationale Visa Premier.
- ✓ CIH Online PRO.
- ✓ Remises de chèques gratuites.

Un taux de crédit de 2%* ;
Des frais de dossier à 0 DH.



mounjid@libreentreprise.ma

LES FUITES DE CROISSANCE!

Libre Entreprise



Directeur de publication
et de la rédaction :

Mohamed Mounjid

• **Rédaction :**

Khadija Falahi, Abdeslam Bouhani

• **Ont collaboré à ce numéro :**

Jean-michel Huet, Ali Serhani,
Mohamed Azeroual, Slimane ED
Dafali, Koautar El Makhloufi

• **Service Commercial :**

Gsm : 06 41 79 09 11
redaction@libreentreprise.ma

• **Libre entreprise** est édité
par **Ratus Sarl** 26, Avenue Mers
Sultan, Appt 3, Etage 1. Casablanca

- **Tél/fax :** 0522 27 05 85
- **Dossier de presse :** 47/2014
- **Dépôt légal :** 2015PE0068
- **ISSN :** 2422-006X
- **Distribution :** Sochpress
- **Impression/CTP :** BahiPrint

www.libreentreprise.ma



De plus en plus d'observations réfléchies suggèrent une incompatibilité entre les efforts colossaux déployés par le Souverain et le rythme de développement du pays. Un dilemme qui exprime un raisonnement disjonctif entre la culture de l'effort et la culture du résultat. La persévérance royale est nettement palpable au vu de l'énergie déployée, l'investissement engagé, et surtout du pouvoir de direction. Quand on suit la stratégie économique africaine portée par la vision royale, on s'aperçoit que le Maroc mériterait aujourd'hui d'être le champion de l'Afrique. Ce qui n'est pas le cas encore, malheureusement. Comment expliquer le fait que l'ÎLE MAURICE, un pays de 1,3 million d'habitants, soit sans doute l'économie la plus performante d'Afrique? Comment cette petite île de 2000 Km² a réussi sa prééminence au classement Afrique sur les grands indices (Doing Business, Liberté économique, Indice mondial de l'innovation, Indice Mo Ibrahim...)? Le Maroc dispose de tous les ingrédients nécessaires et les atouts requis d'une transformation économique reconnue mondialement. A la clé, une stabilité politique, une plateforme d'investissement fiable et sûre, un positionnement géographique et géostratégique attrayant, un tissu économique diversifié et innovant... sans parler de la richesse des ressources humaines et naturelles. Des fuites de croissance se cachent quelque part, mais où? Là, c'est la vraie question à

laquelle aurait dû trouver une réponse la Commission Spéciale sur le Modèle de Développement. Tant qu'on n'a pas une réponse à cette question, les objectifs fixés ne seront jamais au rendez-vous, ce qui ne manquerait pas de plomber l'avenir du Maroc pour des décennies encore.

Le Souverain ne lésine pas sur les moyens pour un pays classé parmi les champions du monde en termes d'investissements publics. Nous avons assez perdu de temps, et le Souverain n'a cessé de le regretter au fil de ses discours historiques : «L'objectif qui doit être recherché par toutes les institutions, c'est d'être au service du citoyen. Si elles ne remplissaient pas cette mission, ces institutions seraient inutiles et n'auraient même pas de raison d'être»;

« S'ils ne veulent pas faire leur travail, et si régler les affaires des citoyens, au niveau local ou régional ou même national, ne les intéresse pas, alors pourquoi se dirigent-ils vers l'action politique ? »;

«Il est inconcevable que certaines entreprises marocaines continuent à compter sur l'économie de rente, les privilèges et le gain facile et qu'elles restent en dehors du mouvement de mobilisation générale que nous avons initié en faveur d'un Maroc à économie sociale».

Qu'il est loin le temps des vaches à lait. Et le mot d'ordre aujourd'hui est de chasser le terme de «fuite de croissance» et lui opposer celui d'obligation de résultat. Car, qui dit obligation de moyens, dit obligation de résultat...

SOMMAIRE



EN COUV



FLASH

33

TEXTILE TURC
L'EFFET DES RESTRICTIONS
DOUANIÈRES

SPÉCIAL "FÊTE DU TRÔNE"

6-27

EN COUV



12-13

ABDELHAK BASSOU



14-15

AZZEDINE GHOUFRANE



16-19

MOHAMED AZEROUAL



20

ALI SERHANI



22-25

SLIMANE ED DAFALI



26-27

SAAD HAMOUMI

FOCUS

34-35 NOUVELLE RÉFORME FISCALE

ZOOM

36-37 POLITIQUE DE CHANGES : UNE USINE À GAZ INUTILE ?

LES EXPERTS

38-40 FLOTTEMENT DU DIRHAM : LEÇONS DE L'HISTOIRE ÉCONOMIQUE

41 PORTRAIT D'ELON MUSK

TRIBUNE LIBRE

42 SEMI CONDUCTEURS : NOUVEAU MÉTIER POUR LE MAROC ?

FLASH

33 INTERNET : PERTE SÈCHE POUR MAROC TELECOM

30 INDICES SECTORIELS : LA FORTE CHUTE DE LYDEC

32 MATIÈRES PREMIÈRES : LA FILIÈRE ÉLECTRIQUE IMPACTÉE

32 GAZODUC DU MAGHREB : LES NÉGOCIATIONS EN COURS AVEC LE MAROC

33 AL OMRANE : EXPLOSION DU STOCK D'INVENTUS

32 IDE AU MAROC : CHUTE DE L'ESPAGNE DANS LE CLASSEMENT



RENAULT MAROC L'EFFET DE LA PÉNURIE DES SEMI- CONDUCTEURS !

L'industrie automobile mondiale est touchée de plein fouet par cette pénurie des semi-conducteurs avec comme conséquence, hausse des coûts de production et des prix de vente sans parler des retards au niveau des délais de livraison. La rédaction de Libre Entreprise a contacté aussi bien Renault Maroc que le groupe Renault en France pour s'enquérir des effets de cette crise sans précédent. Réponse : silence radio! La presse française rapporte que « Chez Renault, sur le Captur, le grand tableau de bord digital est remplacé par un plus petit, sans affichage de la navigation, face au conducteur. Sur la Clio, oublié le chargeur par induction pour téléphone portable et la hi-fi de marque Bose en option est suspendue ». Selon un rapport d'AlixPartners, cette pénurie mondiale coûtera à l'industrie automobile 110 milliards de dollars et réduira la production mondiale de 3,9 millions de véhicules. A souligner enfin que ce manque de composants a entraîné une augmentation de la valeur des véhicules neufs.

OFFICE DES CHANGES BOULAKNADAL SUR LE DÉPART?

Il semble que le Ministre Mohamed Benchaaboun ne compte pas maintenir Hassan Boulaknadal à la tête de l'Office des changes. Déjà sa nomination le 4 mars 2015 par l'ex-Ministre de l'Économie Mohammed Boussaid a été commentée de « surprise ». A titre de rappel, avant de rejoindre l'Office des changes, Bouknadel occupait le poste de Directeur général du CDVM (remplacé par l'Autorité marocaine du marché des capitaux -AMMC-). A suivre!

GLOVO GARE AUX CHAUFFEURS LIVREURS!

« Il ne vous faudra qu'une moto et un smartphone... C'est vous le patron! » Voici le message-clé diffusé aux jeunes par Glovo, Spécialiste de la livraison, pour devenir coursier dans leur ville. En Espagne, en Italie ou d'autres pays,

l'entreprise espagnole était contrainte de salarier les livreurs exerçant sur ses plateformes de livraison de repas à domicile. Au Maroc, le dernier souci de Glovo est le bien-être au travail. Avec la montée en puissance du e-commerce, des milliers de chauffeurs livreurs sillonnent les routes des grandes villes pour transporter leurs commandes à domicile ou au travail. Sans respect des normes sécuritaires, ces chauffeurs mènent une course contre la montre, à ses risques et périls, téléphonant librement pour optimiser leurs tournées. Généralement, ces chauffeurs livreurs ne disposent pas des compétences nécessaires (Formation Initiale Minimale...) ni des qualités d'un bon chauffeur livreur (capacité à gérer son temps, sens de l'organisation, respect des règles d'hygiène et de sécurité, etc.). Conséquence : le nombre des accidents ne cesse d'augmenter.

UE / ZONE PANEUROMED NOUVELLES RÈGLES D'ORIGINE

De nouvelles règles d'origine simplifiées seront mises en place pour 20 pays membres de la zone pan-euro-méditerranéenne (PEM), dont le Maroc, à compter du 1er septembre 2021. Ainsi, les produits qui acquièrent l'origine préférentielle conformément aux règles d'origine applicables de substitution sont également considérés comme originaires de l'Union européenne ou du pays membre de la Zone Paneuromed.

SWIFT LES BANQUES DU MONDE ENTIER se préparent

Les banques du monde entier se préparent à tirer parti de la nouvelle plate-forme de SWIFT pour les flux de paiement internationaux. Six grandes banques mondiales (Bank of China, Bank of New York Mellon, BNP Paribas, Citi, Deutsche Bank et Standard Chartered) ont déjà annoncé leur soutien à la nouvelle plate-forme de gestion des transactions SWIFT et se préparent à utiliser ses capacités étendues pour activer de nouveaux services, améliorer l'efficacité et réduire

les coûts lors de la mise en service de la plate-forme en novembre 2022, rapporte eleconomista. De nouvelles fonctionnalités sont prévues - y compris la pré-validation des données du bénéficiaire, la gestion centralisée des exceptions, l'extension des services SWIFT GPI (Global Payment Innovation) à grande vitesse aux paiements de moindre valeur et de nouveaux services de données riches basés sur la norme ISO20022, etc.

AMDIE QUEL STATUT POUR LES FONCTIONNAIRES ?

L'AMDIE a eu un nouveau DG, et le personnel de cette entité publique reste toujours en attente d'un statut juridique adapté au vu de la fusion de Maroc Export, l'AMDIE et l'OFEC en 2017. Les fonctionnaires de l'ex-Maroc Export s'attendent à garder au moins leurs droits liés à la carrière (rémunération, avancement...). Selon une source, le nouveau DG a promis un statut juridique qui tient compte des missions des agents employés. A suivre !

Carrière Les Études à l'étranger ont toujours la cote !

Il semble que la nouvelle stratégie nationale d'attractivité pour les étudiants marocains n'a pas eu les effets escomptés. Ces derniers préfèrent toujours étudier à l'étranger. Preuve : les dépenses liées aux frais de scolarité se situent à 5,7Mds DH en 2020, soit une hausse annuelle de 7,7%. Leur part dans le total des dépenses voyages gagne 29 points s'établissant à 54% en 2020 contre seulement 25% en 2019, soit le premier poste, selon l'Office des changes.

CHIFFRE

287.464

La population des auto-entrepreneurs a atteint en 2020 un nombre de 287.464, au moment où les déclarations trimestrielles enregistrées sur l'année n'ont pas dépassé le total de 463.738.



SPÉCIAL "FÊTE DU TRÔNE"

Depuis l'intronisation du Roi Mohammed VI en 1999, le Royaume a vu le lancement de grands projets structurants. Un long chemin a été parcouru pour placer aujourd'hui le Maroc au top 5 des économies africaines les plus dynamiques. Le 22ème anniversaire du règne du Souverain marque le

rayonnement économique d'un pays devenu hub continental à l'échelle internationale. La conclusion est que le Souverain a accompli beaucoup de choses pendant ses 22 années d'intronisation mais que son succès a inévitablement créé de nouveaux défis. Retour sur le bilan des deux dernières décennies.

22 ANS DE DÉFIS

“
Cette période participe à l'amélioration sensible des conditions de vie, et apporte un soutien concret dans le quotidien des ménages. En effet, le taux de pauvreté est tombé de 15,3% à moins de 4,8% de la population”

Qui a dit que le Maroc n'a pas progressé sur les 22 dernières années, économiquement s'entend? La simple lecture des indicateurs macroéconomiques à partir de l'année 2000 montre à celui qui veut l'entendre que notre pays a pressé le pas. A commencer par le volume des richesses créées, quoi que la redistribution de leurs fruits soit remise en cause. Le Produit Intérieur Brut (PIB) ressortait à 412.897 milliards dirhams en 2000 contre 1.152.806 milliards en 2019. Le Revenu national brut disponible (RNBD) suit le même rythme passant de 431.006 milliards à 1.204.178 milliards sur la même période de comparaison. Les dépenses de consommation finale des ménages ont augmenté de 254.457 à 654.114 milliards. Cette période participe à l'amélioration sensible des conditions de vie, et apporte un soutien concret dans le quotidien des ménages. En effet, le taux de pauvreté est tombé de 15,3% à moins de 4,8% de la population. Les chiffres de la Banque mondiale laissent entendre que le Ratio de la population pauvre disposant de moins de 1,90 dollar par jour est passé de 6,3 à moins de 1 % de la population. Exprimée en dirhams courants, la dépense annuelle moyenne par personne a presque

doublé, passant de près de 8.300 dirhams par an en 2001 à environ 15.900 dirhams en 2014, selon le HCP. En termes réels, le niveau de vie a progressé à un taux moyen annuel de 3,5%, au cours de cette période, contre 3,3%, entre 2001 et 2007 et 3,6% entre 2007 et 2014, ajoute-t-on. Prenons l'exemple du personnel de la fonction publique. Le Salaire brut annuel moyen est passé de 60.011 à plus de 140.000 dirhams. Mieux encore, la part du personnel de l'État touchant un salaire annuel brut supérieur ou égal à 160.000 dirhams est passée de 4,1% en 2000 à 40,5% du total en 2017. Et ce ne sont pas les signaux de l'épanouissement économique qui manquent. Le Parc des véhicules en circulation au Maroc a augmenté de 1,655 millions à près de 4 millions unités. Le nombre de voyageurs par train a plus que triplé entre 2000 et 2018, passant de 13 millions à plus 40 millions de passagers. La totalité des ménages est équipée en téléphonie mobile (99,8%). L'équipement en téléphonie mobile concerne 92,4% des individus âgés de plus de 5 ans, dont 75,7% possèdent un smartphone. 60,6%(soit près de 4,9 millions) des ménages sont équipés en ordinateurs/tablettes, selon l'ANRT. Certaines enquêtes montrent même que la consommation mobile et internet dépasse celle des médicaments. Cette dynamique de la consommation des ménages

“
*Le Maroc
 est le pays qui a
 le plus amélioré
 sans rang dans le
 classement Doing
 Business en matière
 d’environnement des
 affaires sur les 10
 dernières années*”

puise son importance, entre autres, dans la machine de production des prêts bancaires. Ainsi, les crédits bancaires ont passé de 204,9 milliards en 2001 à 916,66 milliards en 2019.

Les dépôts de la clientèle se situaient à 275 milliards contre plus de 900 milliards sur la même période de référence. Nul ne peut ignorer l’importance des crédits bancaires dans le financement de l’économie. Concernant les créances sur l’économie, leur poids dans le PIB nominal s’est amélioré de 45,3% durant la période 1995-1999 à 57,4% durant la période 2000-2007, pour atteindre 92,5% durant la période 2008-2017. Cette amélioration est due à l’amplification du rythme haussier des crédits accordés aux entreprises et aux particuliers (crédits immobiliers, crédits à la consommation et les créances diverses sur la clientèle), et des concours aux sociétés de financement. La part des crédits à l’équipement dans le total des crédits accordés à l’économie a augmenté, passant de 18,7%

durant la période 2001-2007 à 19,3% durant la période 2008-2017. Quant à la part des crédits destinés à la consommation, elle a augmenté de 4,2% à 5,6% entre les mêmes périodes, peut-on lire.

Côté entrepreneuriat, il faut souligner les grands efforts déployés pour assainir quoique relativement le climat des affaires. Aujourd’hui, il est possible de créer sa société SARL à 0 dirham. Le Maroc est le pays qui a le plus amélioré sans rang dans le classement Doing Business en matière d’environnement des affaires sur les 10 dernières années. Dans le classement 2020, le Maroc s’est positionné au 53ème rang mondial gagnant 75 places depuis 2010, grâce à la mise en œuvre d’un total de 31 réformes en dix ans.

Une tendance que l’on observe à travers la dynamique de création d’entreprises. Ainsi, on peut distinguer entre une phase de 2000-2006 où le volume de l’IR était supérieur à celui de l’IS et une phase de 2007 à 2017 où le volume de l’IS est devenu supérieur à celui de l’IR, en raison des bonnes performances des secteurs porteurs à savoir les télécommunications, les Bâtiment et Travaux Publics, le secteur financier, etc. Résultat : l’augmentation de l’effectif de la population fiscale assujettie à l’IS à 536 358 en 2020.

Une dynamique qui n’a pas manqué d’apporter son lot de contribution à la progression des recettes fiscales qui ont passé de 74 à plus de 200 milliards de dirhams entre 2000 et 2018.

Par ailleurs, pour consolider la situation financière et la croissance potentielle de l’économie, le Maroc n’a pas lésiné sur les moyens.

L’encours de la dette publique totale a grimpé de 320 à plus de 870 milliards de dirhams. Seul bémol : la qualité de la dépense publique et la gestion de la dette d’un pays classé parmi les champions du monde en termes d’investissements publics. N’empêche que des efforts ont été consentis au niveau de la dette extérieure totale, dont l’encours en pourcentage du PIB est tombé de 41,4 en 2000 à 31,3 en 2017.

S’agissant de la position financière extérieure globale, les parts des investissements directs et celles de portefeuille, quant à elles, ont gagné 6,2 points et 2,3 points respectivement, passant de 3,6% à 9,8% pour les IDE et de 1,2% à 3,5% pour les investissements de portefeuille entre les deux périodes 2002-2007 et 2008-2016.

Les réserves en devises, ayant atteint 9,8 mois d’importation de biens et services durant la période 2000-2007 grâce ,essentiellement, aux flux importants des IDE, aux transferts des MRE et aux recettes touristiques, ont diminué pour se situer à 6,4 mois d’importation durant la période 2008-2017, peut-on lire dans un document officiel.

Bouclons la boucle avec les échanges extérieurs. Les importations ont augmenté de 122,5 à plus de 420 milliards dirhams. Le total des exportations de biens est passé de 78,7 à plus de 275 milliards en 2018. La région MENA, l’Amérique du Sud et l’Afrique subsaharienne ont vu leurs parts dans les exportations totales du Maroc augmenter respectivement entre 2000 et 2007 de 0,8 point, 2,2 points et 3,1 points, pour s’établir, dans cet ordre, à 4,4%, 5,4% et 5,9% durant la période 2008-2016. **S.A**

INFRASTRUCTURES À GRANDE VITESSE

Depuis son accession au trône, le Souverain a veillé à doter le pays d'infrastructures de meilleure qualité. Il ne lésine pas sur les moyens, il a porté

la dépense moyenne sur les infrastructures de plus de 32 milliards de dirhams dans les années 2000 à près de 42 milliards de dirhams chaque année depuis 2007.

TANGER MED UNE STRATÉGIE MARITIME MAROCAINE



Lancé en 2007, le port de Tanger Med a intégré le Maroc dans le top 20 mondial de la connectivité logistique. Avec

près de 80 milliards de dirhams d'investissement public et privé, ce projet titanesque offre des capacités de stockage et de traitement considérables : 9 millions de conteneurs, 7 millions de passagers, 700 000 camions TIR, 1 million de véhicules pour l'export. Le Prince héritier Moulay El Hassan a représenté, fin juin dernier à la province de Fahs Anjra (Région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima), le roi Mohammed VI à la cérémonie de lancement des opérations portuaires du nouveau port Tanger Med II. Ce complexe portuaire structurant a permis de connecter le Maroc à 77 pays et 186 ports et de créer plus de 75.000 emplois directs. Avec l'ambition de faire du Royaume un leader du continent africain, la stratégie portuaire s'est fixée comme priorité le port de Kénitra Atlantique pour accompagner la production de l'usine PSA, le nouveau port de Safi, le nouveau port Dakhla Atlantique ou encore Nador West Med.

ÉNERGIES RENOUVELABLES UNE VISION FUTURISTE

Il s'agit d'une vision royale futuriste, celle que le Maroc a mise en place en vue d'assurer à terme son indépendance énergétique. Et les objectifs du Royaume sont on ne peut plus ambitieux : 52 % d'ici 2030. D'ailleurs, Masen prévoit



une capacité totale minimale additionnelle de 6.000 MW d'ici 2030, répartie entre les énergies solaire, éolienne et hydraulique. Sur le chapitre des infrastructures énergétiques, il faut souligner aussi que le taux de branchement au réseau public de distribution d'électricité dépasse les 90%.

RÉSEAU ROUTIER SUR LA BONNE ROUTE



Avec une longueur totale de 57.334 km, le réseau routier assure 90% des déplacements des personnes et 75% du transport de marchandises. Fruit d'une stratégie mûrement réfléchie, ce réseau est réparti entre 15.782 km de routes nationales, 11.157 km de routes régionales et 30.395 km de routes provinciales. Puissant facteur d'une gestion équilibrée du territoire et de son développement économique, ce réseau comprend un linéaire de 1800 km d'autoroutes et 1093 km de voie express. De nos jours, 70% de la population est desservie par le réseau autoroutier ou par les Voies Express et toutes les villes de plus de 400.000 habitants sont reliées au réseau autoroutier. Mieux encore, 85 % de la population est à moins d'une heure de l'autoroute, dont la longueur totale est prévue de passer à 3.000 km en 2030.

TÉLÉCOMMUNICATIONS PARMI LE TOP 50 MONDIAL

Le Maroc bénéficie d'un leadership qui se renforce d'année en année grâce aux atouts dont il dispose, notamment les meilleures infrastructures réseaux, l'accès aux



dernières technologies et innovations, la proximité et disponibilité, le savoir-faire et la solide expérience. D'ailleurs, notre pays est devenu un modèle exportable en la matière par sa compétence et sa capacité à mener de grands chantiers en Afrique notamment. Les réseaux de téléphonie mobile et fixe comptent respectivement 45 et 2,2 millions d'abonnés. S'agissant d'Internet, le pays compte près de 23 millions d'abonnés et plus de 9 lignes Internet sur 10 sont de type mobile. A souligner enfin que le Maroc est le 3ème plus grand utilisateur des adresses IPv4 en Afrique, selon l'ANRT.



A l'occasion du 22^{ème} anniversaire de l'intronisation de

Sa Majesté le Roi Mohammed VI,

Le Directeur Général et l'ensemble des collaborateurs de
L'Agence Marocaine pour l'Efficacité Énergétique (AMEE)
ont l'insigne honneur de présenter à

**Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste,
leurs vœux les plus déférents, ainsi qu'à**

**Son Altesse Royale le Prince Héritier Moulay El Hassan et à
Son Altesse Royale le Prince Moulay Rachid
et à toute la Famille Royale.**

Ils renouvellent à Sa Majesté l'expression de leur fidélité et de leur attachement indéfectible au Trône Alaouite et affirment leur engagement à accompagner, sous les Hautes Directives de leur Souverain, le processus de développement économique, social et environnemental que connaît le Royaume.

POLITIQUE AFRICAINE DU MAROC L'INTERPRÉTATION ROYALE DE LA COOPÉRATION ET DE LA SOLIDARITÉ ÉNONCÉES DANS LA CONSTITUTION

Le préambule de la Constitution marocaine de 2011 s'est attelé, dans son cinquième paragraphe, à poser les bases de la vision marocaine du monde. En effet, ce paragraphe trace une cartographie qui subdivise le monde en cinq parties: le Maghreb; la Oumma arabo-islamique; l'Afrique; l'espace euro-méditerranéen; et le reste du monde. Si le Maroc souligne sa «ferme volonté de raffermir les liens de fraternité, de coopération, de solidarité et de partenariat constructif» avec tous les autres États», il n'en demeure pas moins que le texte constitutionnel précise la perception marocaine de chacun des cinq espaces. Le texte souligne un engagement spécifique du Maroc avec chacune des zones et lui réserve un traitement propre. C'est ainsi que:

- le Maghreb est cité comme un espace dont la construction est pour le Maroc une option stratégique ;
- la Oumma arabo-islamique est le milieu où le Maroc vise l'approfondissement du sens d'appartenance et le renforcement des liens de fraternité et de solidarité;
- l'Afrique est un espace où doit prévaloir la consolidation des relations de coopération et de solidarité ;
- la zone euro-méditerranéenne est un espace où le Maroc entend intensifier les relations de coopération rapprochée et de partenariat ;
- le reste du monde est le lieu où le Maroc ambitionne d'élargir et de

diversifier ses relations d'amitié et ses rapports d'échanges humains, économiques, scientifiques, techniques et culturels.

Pour examiner la politique africaine du Maroc, cette référence à la Constitution est certes, nécessaire et inéluctable, mais est-elle suffisante dans son seul sens textuel sans recherche d'interprétation ? Ne doit-on pas savoir quel sens et quelle interprétation donner à la "coopération" et à la "solidarité" énoncées par la Constitution ? Où donc chercher le sens pratique à l'annonce constitutionnelle ? Ne dit-on pas que " L'interprétation de la Constitution n'est plus rechercher de ce qui doit se faire mais de ce qui se fait. L'interprétation de la Constitution n'est plus juridique mais politique. Même contre le sens des textes, c'est alors le sens des pratiques qui est appelé à prévaloir".

C'est donc dans la pratique et dans la déclinaison politique des principes constitutionnels que l'on doit chercher le sens des mots et vocables énoncés par le texte constitutionnel. C'est également dans l'exercice et dans l'action politique qu'il est plus aisé de trouver la signification et la traduction effectives que le Maroc a données aux expressions constitutionnelles concernant le continent africain.

Au Maroc, comme dans la majorité des pays du monde, la politique étrangère est un domaine réservé au chef de l'Etat, par conséquent, la première source d'interprétation politique de la Constitution ne peut-être que les discours et les



Abdelhak Bassou ,
Senior Fellow au Policy Center for
the New South.
Ex-Directeur Central
des Renseignements Généraux

“ *Dans l'expression de sa solidarité avec son continent d'appartenance, le Maroc ne se suffit pas du verbe et du simple discours d'empathie, il joint le geste à la parole* ”

actions de Sa Majesté le Roi ; ils constituent l'expression dans le réel des principes annoncés dans la loi suprême et leur traduction en faits concrets qui leur donnent corps. Deux questions s'imposent dans cet ordre d'idées :

- quelle portée ont donc les mots solidarité et coopération et jusqu'où peut-on en étendre la signification. A cet égard, le discours prononcé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI devant le 28ème sommet de l'Union africaine (UA) à Addis-Abeba est révélateur ;
- comment ces mots de la constitution sont-ils traduits sur le terrain, dans le domaine du concret, du réel et du palpable ? L'action de Sa Majesté le Roi à l'égard du continent africain est à visiter pour y déceler les réponses.

« L’Afrique est mon continent et ma maison » : Solidarité et coopération mais aussi appartenance

L’Afrique est pour sa Majesté le Roi le foyer, le continent et la maison ; les trois notions ressortent du discours royal devant le 28ème sommet de l’Union Africaine : « Il est beau le jour où l’on rentre chez soi après une trop longue absence. Il est beau le jour où l’on porte son cœur vers le foyer bien aimé. L’Afrique est mon continent et ma maison... ».

Au-delà du texte, la solidarité et la coopération exprimées par la Constitution de 2011 doivent être lues dans le contexte ; un contexte dont le discours royal donne le descriptif, un contexte de famille. Les deux notions sont placées au-dessus des simples relations internationales entre pays tiers. Elles émanent du cœur et d’un sentiment de fraternité et d’appartenance à la même famille. L’Afrique est espace de solidarité et de coopération, mais dans le sens marocain que Sa Majesté donne à ces deux notions, elles expriment en réalité de la solidarité et de la coopération dans un même milieu d’appartenance. La coopération et la solidarité exprimées dans la Constitution à l’égard de l’espace africain prennent un sens plus profond et plus fort lorsqu’elles sont empreintes de notion de famille et d’appartenance. Elles deviennent spontanées et naturelles, visant le progrès de toute la famille, loin de tout calcul politique ou visée ostentatoire. Sa Majesté l’exprime clairement dans le même discours : “ certains avancent que, par son action, le Maroc cherche le leadership en Afrique. Je leur réponds que c’est à l’Afrique que le Royaume cherche à donner le leadership”.

Les notions de coopération et de solidarité dans le contexte familial mettent sur le même pied d’égalité celui qui donne et celui qui reçoit. Il ne s’agit alors plus d’assistant et d’assisté ; de donneur et de receveur,

coopération et solidarité sont alors expression d’un même corps vis-à-vis de ses membres. Pour le Maroc, tout échange ou don à l’endroit des frères africains est en fait un échange avec soi et un don fait à soi-même en dehors de toute volonté d’ostension : « Ma vision de la coopération sud-sud est claire et constante. Mon pays partage ce qu’il a sans ostension », précise Sa Majesté le Roi. Il ne s’agit donc pas de faire de la coopération et de la solidarité un simple slogan que l’on brandit pour la galerie, mais un sérieux fondement pour un avenir meilleur : « mon pays opte pour le partage et le transfert de son savoir-faire. Il propose de bâtir concrètement un avenir solidaire et sûr », ajoute le Souverain. L’avenir dans la politique du Maroc n’est pas seulement dans le fait d’être solidaire, mais de faire en sorte que cette solidarité, en plus d’être discrète, se doit d’être concrète et d’assurer un avenir sûr.

L’Afrique n’est donc pas un simple énoncé constitutionnel. L’interprétation royale l’insère dans un cadre d’appartenance et la fait assortir de discrétion, de sûreté et de concret.

Coopération solidaire, active et altruiste

La solidarité en termes de relations internationales peut revêtir plusieurs aspects, allant de la simple solidarité de discours, comme appuyer verbalement les positions d’un pays ou d’un Etat ami, jusqu’à l’engagement actif et concret se traduisant par les actes à l’instar des aides et assistances matérielles et concrètes. Dans l’expression de sa solidarité avec son continent d’appartenance, le Maroc ne se suffit pas du verbe et du simple discours d’empathie, il joint le geste à la parole. Non seulement l’action marocaine se fait concrète et réelle, mais elle est également placée sous le signe de l’altruisme ; le Maroc est solidaire même en temps de crise,

lorsqu’il a besoin des ressources qu’il partage et que d’autres pays préfèrent garder leurs ressources pour eux-mêmes. Ainsi, lorsque la quasi-totalité des compagnies aériennes du monde avaient cessé leurs liaisons avec l’Afrique pour cause de l’épidémie d’Ebola, la Royal Air Maroc avait continué de desservir le continent en dépit du risque à exprimer sa solidarité avec les pays africains frères touchés par l’épidémie en maintenant la totalité des liaisons aériennes avec eux.

Tout récemment, le conseiller politique auprès de la Mission du Royaume, qui a conduit la délégation marocaine à la 10e réunion du Comité des représentants permanents de l’Union africaine, a déclaré à Addis-Abeba que le variant Delta qui constitue une menace pour la santé des personnes à travers le monde n’aura pas d’incidences ravageuses sur le continent africain “tant que nous continuerons à agir sous le prisme de la solidarité agissante et que nous déploierons les efforts nécessaires aux niveaux national et continental en renforçant mutuellement nos développements capacitaires”. Ce discours s’est également manifesté par l’action lorsque Sa Majesté le Roi a ordonné l’envoi d’aide médicale à la Tunisie et de partager avec ce pays des moyens de lutte contre la pandémie au moment même où le Maroc enregistre une augmentation des cas sur son territoire.

La lecture du texte constitutionnel renvoie certes aux notions de coopération et de solidarité. Ce ne sont peut-être là que deux mots que l’on peut trouver dans plusieurs textes des constitutions d’autres pays ; mais qui trouvent, au Maroc, un sens qui va au-delà du texte pour embrasser, comme le veut l’interprétation Royale, un esprit profond d’appartenance, de communauté de destin, de concrétisation, d’action et d’altruisme.

L'AFRIQUE

LA VOIE ROYALE

Sous l'impulsion royale, le Maroc a déployé une politique africaine proactive qui a affecté l'ensemble du continent et amélioré le positionnement international du Maroc tant sur le plan géopolitique que sur le plan géoéconomique. Cette politique s'inscrit dans le prolongement de l'action panafricaine du Maroc depuis l'obtention de son indépendance (organisation de la Conférence de Casablanca en 1961, membre fondateur de l'Organisation de l'Unité Africaine, soutien des mouvements africains de libération nationale,...) et dans la dynamique de la coopération Sud-Sud comme axe prioritaire de la politique étrangère du Royaume. Dans ce contexte précis, la Constitution de 2011 a élevé la coopération avec l'Afrique subsaharienne au stade de constante constitutionnelle de la politique étrangère marocaine et renforcé, par voie de conséquence, l'ancrage du Maroc dans sa profondeur stratégique. Les pays de l'Afrique, considérés séparément ou collectivement, font partie, par ailleurs, du premier cercle de la politique étrangère marocaine (cercle d'appartenance). Depuis l'intronisation de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, on a assisté à une montée en puissance de la diplomatie marocaine en Afrique et à la réalisation de résultats tangibles aussi bien sur le plan politique (renforcement de la position nationale dans le dossier du Sahara marocain) que sur le plan économique (développement des échanges commerciaux entre le Maroc et les pays de l'Afrique subsaharienne et augmentation du volume des investissements marocains en Afrique). A cet égard, les deux dernières décennies ont été marquées par un soutien grandissant au niveau du continent africain à l'initiative de l'autonomie de la région du Sahara dans le cadre de la souveraineté marocaine - comme en témoigne, entre autres, l'ouverture par plusieurs pays de l'Afrique subsaharienne de consulats dans les villes de Dakhla et de Laâyoune - et par la tendance haussière des échanges commerciaux bilatéraux, qui ont enregistré sur la période 2000-2019 une croissance annuelle de l'ordre de 25%.

Les investissements des entreprises marocaines en Afrique ont connu durant la même période un accroissement annuel de 8,3% permettant ainsi au Maroc d'être le premier investisseur en Afrique de l'Ouest et le deuxième investisseur africain après l'Afrique du Sud à l'échelle continentale. Cette montée en puissance de la diplomatie marocaine en Afrique ne concerne pas seulement les aspects géopolitiques et géoéconomiques, elle a affecté le volet culturel en augmentant le nombre de bénéficiaires de bourses d'études au Maroc (la barre de 10000 boursiers a été franchie en 2019-2020) et en formant des imams d'Afrique dans des instituts ayant pour vocation la promotion d'un islam tolérant et ouvert. En rapport avec cette vocation, Sa Majesté le Roi Mohammed VI a mis en avant, lors de la visite du Pape au Maroc en avril 2019, "l'éducation comme pilier de la lutte contre l'extrémisme". Fort de son soft power, le Maroc a cherché à consolider ses intérêts nationaux vitaux par une mobilisation de ses ressources culturelles et son capital immatériel dans le cadre de sa politique africaine. L'aide médicale apportée par le Maroc à quinze pays africains pour faire face à la crise sanitaire inhérente à la Covid-19 est une autre manifestation de ce soft power marocain qui exprime les liens de solidarité avec les peuples africains à travers une diplomatie humanitaire et sanitaire.

Sous l'impulsion royale, le Maroc a conclu plus de 1000 accords avec les pays africains qui couvrent des domaines variés et initié des projets continentaux à l'instar de l'Initiative pour l'adaptation de l'agriculture africaine au changement climatique - dite "Initiative Triple A" -, l'Agenda africain pour la migration, l'annulation de la dette des pays africains les moins avancés et l'ouverture des frontières marocaines à leurs produits d'exportation. Il a, par ailleurs, réaffirmé son attachement à l'unité africaine et à l'intégration régionale en formulant en 2017 une demande d'adhésion à la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et en réintégrant l'Union Africaine (2017). Le dernier accord de libre-échange signé par le Maroc le 21 mars 2018 à Kigali s'inscrit dans cette optique dans



Azzedine GHOFRANE,
Doyen de la faculté de droit.
Souissi-Rabat

“
Depuis l'intronisation de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, on a assisté à une montée en puissance de la diplomatie marocaine en Afrique et à la réalisation de résultats tangibles aussi bien sur le plan politique (renforcement de la position nationale dans le dossier du Sahara marocain) que sur le plan économique (développement des échanges commerciaux entre le Maroc et les pays de l'Afrique subsaharienne et augmentation du volume des investissements marocains en Afrique)”

la mesure où il concerne le méga-accord régional portant création de la Zone de libre-échange continentale (ZLECAF). L'approche du Maroc de son rôle en Afrique a connu depuis le début du règne de Sa Majesté le Roi Mohammed VI (1999) une évolution notable qui tout en défendant ses intérêts nationaux

territoriaux a démontré sa disposition à être solidaire avec les pays africains sur plusieurs plans. La multiplication des visites royales dans différentes régions de l'Afrique et l'action concertée des pouvoirs publics et des opérateurs économiques privés ont permis d'instaurer avec les pays africains un cadre nouveau de coopération multisectorielle et d'affirmer le positionnement du Maroc en tant que puissance continentale.

D'une manière globale, on peut caractériser la diplomatie marocaine en Afrique dans le contexte du déploiement du Maroc en tant que puissance régionale par deux traits essentiels. D'une part, c'est une diplomatie holistique et multidimensionnelle (bilatérale, régionale, économique, culturelle,...). D'autre part, c'est une diplomatie basée sur le co-développement et le partage.

I. Une diplomatie holistique et multidimensionnelle

La diplomatie royale en Afrique est une diplomatie holistique et multidimensionnelle qui couvre tous les aspects du développement des pays africains et leurs aspirations en termes d'intégration régionale ainsi que les problématiques de paix et de sécurité régionales. D'où une implication active du Maroc dans tous les projets et programmes ayant pour objectif de relever les défis du continent dans les domaines socio-économique, écologique, sécuritaire et humain.

Dans le domaine sécuritaire, le Maroc joue un rôle stabilisateur en Afrique en participant aux opérations de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies et en facilitant le dialogue entre les parties concernées par les crises libyenne et malienne. Il participe également à la sécurisation de l'Afrique subsaharienne par la formation du personnel militaire originaire de cette région dans ses institutions académiques militaires et par son engagement dans la guerre contre le terrorisme.

Sur le plan économique, le Maroc n'a pas seulement développé sous l'impulsion royale une approche bilatérale de coopération avec les pays de l'Afrique subsaharienne basée sur la "diplomatie de proximité" et les liens historiques entre le Maroc et les pays de l'Afrique centrale et de l'Ouest, il a aussi élargi le spectre de ses relations économiques avec des pays de l'Afrique de l'Est (Ethiopie, Tanzanie, etc.) et développé des approches multilatérales de la défense commune des droits et des intérêts africains à l'occasion

de conférences internationales portant sur des problématiques globales et au sein des organisations internationales s'occupant de la gouvernance de l'économie mondiale. Aussi, le déploiement par le Maroc d'une diplomatie économique dynamique en Afrique subsaharienne a engendré dans son sillage une présence croissante d'entreprises marocaines publiques et privées dans différents secteurs : infrastructures ; industries minières ; agroalimentaire ; banques et assurances; télécommunications ; etc.

Pour réaliser les aspirations de l'Afrique en termes de développement socio-économique, Sa Majesté le Roi Mohammed VI a toujours insisté sur les potentialités du continent et ses ressources pour se prendre en charge et de se développer. Dans son discours au Forum économique maroco-ivoirien (Abidjan, 2014), le souverain a rappelé que : "L'Afrique est un grand continent, par ses forces vives, ses ressources et ses potentialités. Elle doit se prendre en charge, ce n'est plus un Continent colonisé. C'est pourquoi l'Afrique doit faire confiance de l'Afrique". D'où l'importance de la coopération Sud-Sud en tant que levier de développement socio-économique de l'Afrique et instrument de rééquilibrage des rapports asymétriques Nord-Sud.

Il a également mis l'accent dans le même discours sur les limites du modèle de coopération Nord-Sud basé sur le schéma classique "Donneur- Bénéficiaire" en affirmant que l'Afrique " a moins besoin, d'assistance, et requiert davantage de partenariats mutuellement bénéfiques. Plus qu'une aide humanitaire, c'est de projets de développement économique et social, dont notre continent a le plus besoin".

II. Une diplomatie basée sur le co-développement et le partage

L'approche marocaine de la coopération avec les pays de l'Afrique subsaharienne est une approche basée sur le co-développement, le partage et l'échange d'expériences. Cette approche inspirée de la vision royale des rapports entre le Maroc et l'Afrique subsaharienne a pour objectif l'implémentation de partenariats mutuellement bénéfiques dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire. Le lancement par le Maroc de projets structurants nationaux ayant un impact sur l'intégration régionale africaine, de mégaprojets bilatéraux de co-production et de projets ayant une portée régionale interafricaine s'inscrit dans cette perspective.

S'agissant des projets structurants ayant un impact sur l'intégration régionale africaine, il convient de signaler le lancement dans le contexte du programme du développement des provinces du Sud marocain de deux projets stratégiques qui faciliteront le commerce intra régional et la connectivité routière et maritime entre le Maroc et l'Afrique subsaharienne: la voie express Tiznit-Dakhla et le port Dakhla-Atlantique.

Quant aux mégaprojets bilatéraux de co-production et de co-investissement, on peut mentionner l'accord conclu cette année (mars 2021) entre le Maroc et le Nigéria pour développer une plate forme d'engrais pour un investissement de 1,3 milliard de dollars. Le président du Nigéria a considéré le partenariat issu de cet accord comme "un véritable exemple de la manière dont le commerce et le partenariat intra-africain devraient fonctionner".

En ce qui concerne les projets de portée régionale africaine, le Maroc a initié un projet stratégique en matière de coopération Sud-Sud et qui bénéficie aujourd'hui de l'appui de la CEDEAO. Il s'agit du Gazoduc Nigéria-Maroc qui est considéré comme "le plus long projet de pipeline transnational à travers les continents d'Afrique et d'Europe" - environ 5660 km - et qui traversera 14 pays de la CEDEAO. La réalisation de ce projet stratégique devrait valoriser les ressources gazières des pays de l'Afrique de l'Ouest, booster l'émergence de pôles industriels régionaux dans les pays traversés grâce à un approvisionnement énergétique à faible coût et améliorer la compétitivité des exportations africaines. Enfin, on ne peut parler d'une diplomatie royale africaine basée sur le partage et le partenariat mutuellement bénéfique sans évoquer le rôle de la coopération triangulaire dans ce contexte. S'agissant de ce type de coopération - qui consiste à financer dans les pays du Sud des projets de développement par les donateurs du Nord et confier leur réalisation à des pays en développement relativement avancés -, le Maroc est considéré par les partenaires de développement comme "un pays pivot" possédant les capacités et l'expérience pouvant profiter aux pays de l'Afrique subsaharienne. L'Agence marocaine de Coopération Internationale (AMCI) a joué à ce niveau un rôle important en intervenant dans la réalisation de projets de développement en Afrique de l'Ouest et Centrale financés par le Japon, la France, la Belgique, etc.

CROISSANCE ÉCONOMIQUE

DES STRATÉGIES SECTORIELLES POUR UN MEILLEUR POSITIONNEMENT DU MAROC

Le Maroc s'est engagé depuis le début des années 2000 dans une dynamique de transformation structurelle de son économie à travers l'adoption des stratégies sectorielles visant la modernisation de son appareil productif et le renforcement de ses performances et de son positionnement au niveau international. Presque tous les secteurs de l'économie ont été concernés par cette transformation structurelle et ont pris un nouvel élan suite aux orientations de sa Majesté. Ces stratégies s'inscrivent dans une logique d'accélération du développement des secteurs stratégiques à l'instar de l'industrie, de l'agriculture, de l'énergie, du numérique, etc.

S'agissant de la stratégie industrielle, qui devait favoriser la transformation structurelle et le meilleur positionnement du Maroc, elle a été développée dans le cadre du plan émergence 2005-2009 ayant fait l'objet d'une révision en 2009 et porte le nom du pacte national pour l'émergence industrielle, qui s'inscrit dans le cadre du prolongement du plan émergence, avec de nouveaux objectifs. Cette stratégie a été poursuivie ensuite dans le cadre du plan d'accélération industrielle, étalé sur la période 2014-2020, qui cible le développement et le renforcement de la position du secteur industriel dans l'emploi et la croissance économique du pays. Cette nouvelle vision prévoit de

porter la contribution du secteur industriel (14% en 2014) à 23% du PIB et la création de 500.000 emplois industriels à l'horizon 2020.

Même si la contribution de l'industrie manufacturière au PIB a enregistré une baisse de 17,4% entre 2000 et 2004 à 15,7% sur la période 2005-2019 (période concernée par la mise en place des stratégies relatives au secteur), soit un recul d'environ deux points, il y a lieu de préciser que le Maroc est en train de rattraper le retard pris en matière de transformation structurelle de son tissu industriel. Ce dernier est actuellement orienté vers les nouveaux métiers mondiaux, favorisant ainsi l'émergence de nouvelles branches exportatrices comme la branche automobile et les produits du secteur de l'aéronautique.

Le secteur automobile est devenu le premier secteur exportateur avec 25% des exportations nationales en 2019 (avant la crise Covid-19). Le Maroc se positionne ainsi comme deuxième plus grand fournisseur de véhicules et de leurs pièces en Afrique, après l'Afrique du Sud.

Notons aussi que le secteur de l'aéronautique est en plein expansion. Les exportations de la filière ont connu une croissance annuelle de près de 16% par an sur la période 2014-2019.

Par ailleurs, le contenu technologique des exportations industrielles a connu une amélioration sensible. A cet égard, la part des produits manufacturés



Mohamed AZEROUAL,
Economiste, enseignant chercheur

“ *Le Maroc s'est engagé depuis le début des années 2000 dans une dynamique de transformation structurelle de son économie à travers l'adoption des stratégies sectorielles* ”

à technologie moyenne élevée est passée de 23% en moyenne sur la période 2000-2007 à 40,7% au cours de la période 2008-2015, dépassant, ainsi, la moyenne mondiale (34,4%), selon la DEPF. La stratégie industrielle du Maroc a permis également l'amélioration du taux d'intégration locale, notamment, dans les deux branches précitées. Ce taux est actuellement de 60% dans l'automobile et de 38% dans l'aéronautique.

Avec la crise Covid-19, le gouvernement a mis en place un plan de relance industrielle 2021-2023 ayant pour objectifs la confirmation de la place industrielle du Maroc et son positionnement comme base industrielle décarbonée, ainsi que l'amélioration de sa compétitivité et de son attractivité à travers



وكالة التنمية الفلاحية
+٥0150٥٦٦ | +XLC٤ +٥JH٥٥٦+
AGENCE POUR LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

A L'OCCASION DU 22^{ème} ANNIVERSAIRE DE L'INTRONISATION DE SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI



Le Directeur Général de l'Agence pour le Développement Agricole
et l'ensemble de ses collaborateurs
ont l'insigne honneur de présenter leurs vœux les plus déférents
à Sa Majesté le Roi Mohammed VI
que Dieu Le glorifie
à Son Altesse Royale le Prince Héritier Moulay El Hassan
à Son Altesse Royale le Prince Moulay Rachid
et à tous les membres de la **Famille Royale**

Nous saisissons cette heureuse occasion pour
renouveler à Sa Majesté notre attachement indéfectible au Trône Alaouite

l'appui à l'innovation. Dans ce sens, et avec le lancement, sous la présidence de Sa Majesté le Roi, du projet de fabrication et de mise en seringue au Maroc, du vaccin anti-Covid-19 et d'autres vaccins, le Royaume aspire se positionner, dans les années à venir, parmi les champions de l'industrie pharmaceutique.

Globalement, l'enjeu de la stratégie industrielle future serait de promouvoir un secteur industriel national souverain et compétitif et suffisamment créateur de valeur ajoutée et d'emplois décents et hautement qualifiés.

Dans le secteur agricole, le Maroc a mis en place, en 2008, le plan Maroc vert (PMV) et ce, pour faire de l'agriculture l'un des piliers de croissance de l'économie nationale à l'horizon 2020.

Cette stratégie repose sur deux piliers. Le premier vise le développement d'une agriculture à haute valeur ajoutée via la mise en place de complexes agricoles et agroindustriels de grande taille et le deuxième appuie la petite agriculture. Le PMV a été soutenu par l'Etat à travers la mobilisation des subventions, la dynamisation de l'investissement public et la réadaptation du dispositif d'incitation à l'investissement privé.

Si ladite stratégie, n'a pas encore permis une vraie transformation structurelle de l'agriculture marocaine, force est de constater qu'elle a renforcé sa contribution à la croissance économique du pays. Le bilan 2008-2019 demeure, en général, positif. Selon le Ministère de l'agriculture, le PIB agricole a doublé sur ladite période et les exportations ont connu une hausse de (2,4 fois).

En outre, le Maroc a remarquablement amélioré son

autosuffisance dans certains produits agricoles comme les fruits et légumes (100% de couverture), les viandes et lait (98% à 100%), les céréales (65%) et le sucre (47%). De plus, les projets structurants ayant été lancés dans le cadre du PMV, au cours de cette dernière décennie, comme l'irrigation goutte-à-goutte, ont engendré une grande efficacité dans l'utilisation de l'eau et ont ainsi renforcé la résilience du secteur aux conditions climatiques difficiles.

Avec l'arrivée à terme du plan Maroc vert, une nouvelle stratégie agricole « Génération Green 2020-2030 », a été présentée récemment avec pour objectif la consolidation des acquis et la facilitation de l'émergence d'une nouvelle classe moyenne agricole notamment dans le monde rural tout en valorisant et développant les terres collectives.

Toutefois, la réussite de cette nouvelle stratégie agricole est tributaire de l'exploitation des atouts des nouvelles technologies. L'objectif serait de lancer des programmes de recherche sur les variétés de grains de céréales et autres cultures moins consommatrices de l'eau avec une amélioration du rendement. Il est temps également de basculer vers un modèle de traitement et de réutilisation des eaux usées dans l'irrigation tout en poursuivant la politique de construction de barrages qui est d'une vitale utilité lors des périodes récurrentes de sécheresse et de pénurie d'eau. Il est aussi possible, en exploitant et en développant des nouvelles technologies, de dessaler l'eau de mer qui reste un enjeu majeur pour l'avenir des régions arides.

Concernant l'indépendance énergétique, il y a lieu de rappeler que le Maroc s'est engagé dans un processus de transition énergétique

depuis 2009, pour développer les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et l'intégration régionale. Avec un objectif de 52% d'énergies renouvelables dans le mix énergétique à l'horizon 2030, les pouvoirs publics espèrent réduire la facture énergétique qui pèse lourdement sur le déficit extérieur du pays. Le Maroc ambitionne également décarboner sa production et réduire les émissions de gaz à effet de serre

“ *Dans le secteur agricole, le Maroc a mis en place, en 2008, le plan Maroc vert et ce, pour faire de l'agriculture l'un des piliers de croissance de l'économie nationale* ”

à travers, notamment, l'usage des énergies renouvelables dans l'industrie.

Cependant, des efforts restent à accomplir à ce niveau du fait que le Maroc demeure largement dépendant des importations de l'énergie. Le taux de dépendance énergétique du pays est de 91,7% en 2019. Cela s'explique principalement par l'importation nette des énergies fossiles, des aléas du marché international et de la croissance de la demande interne. A cet égard, il est évident de capitaliser sur les acquis

réalisés, jusqu'à présent, dans le développement des énergies renouvelables (éolien et solaire), d'autant plus que le pays dispose d'atouts et d'un grand potentiel en la matière.

Sur un autre registre, et pour relever le défi de la digitalisation de son économie, le Maroc a entamé des stratégies nationales pour le développement de l'économie numérique 2009-2013 et 2020-2025 visant, entre autres, de faire des technologies de l'information un vecteur du développement humain et une source de productivité et de valeur ajoutée pour les différents secteurs économiques et pour l'administration publique. La nouvelle stratégie 2020, vise, d'ici les quatre prochaines années, à réduire 50% de la fracture numérique, à mettre en ligne 50% des démarches administratives et à connecter 20% des petites et moyennes entreprises marocaines. Il s'agit aussi de positionner le Maroc comme un hub technologique régional susceptible d'encourager l'implantation des investisseurs internationaux.

La transformation digitale est aujourd'hui l'un des grands défis pour l'Etat et les entreprises. Elle constitue donc un enjeu économique et social majeur. La crise sanitaire actuelle a confirmé le rôle incontournable de la digitalisation et a révélé la maturité technologique de notre pays. Ainsi, les perspectives offertes par les technologies de l'information et de la communication semblent infinies et tous les secteurs sont potentiellement concernés.

Dans la même perspective du changement structurel de son tissu économique, le Maroc a engagé d'autres stratégies ambitieuses dans d'autres secteurs d'activité, tel le secteur de la pêche pour insuffler

une nouvelle dynamique au secteur halieutique à travers le lancement du plan Halieutis en 2009.

De plus, une nouvelle stratégie logistique basée sur un partenariat avec le secteur privé a été élaborée. Parmi les objectifs de ladite stratégie, se trouve le renforcement de la position du Maroc comme destination privilégiée pour les investissements créateurs d'emplois et de valeur ajoutée. Il s'agit aussi de l'amélioration de la compétitivité des opérateurs économiques notamment dans le cadre de la mise en œuvre des stratégies sectorielles nationales, et ce à travers la réduction des coûts logistiques dans le PIB.

L'analyse de la transformation structurelle de notre économie ne peut se réduire à l'évolution de la part des différents secteurs d'activité dans le PIB. La transformation structurelle, est un processus de long terme et désigne la réorientation de l'économie des secteurs traditionnels à faible valeur ajoutée vers des secteurs modernes et plus productifs. Il est donc question d'introduire de nouvelles activités et de nouveaux savoir-faire ainsi que la diversification et la sophistication des biens produits et exportés.

Le lancement de différentes stratégies sectorielles, notamment, le plan d'accélération industrielle, a contribué fortement à l'amélioration du positionnement du Maroc au niveau international en tant que destination, de plus en plus, privilégiée pour les investissements directs étrangers (IDE). A cet égard, et au moment où des économies en développement et en transition ont connu un recul des IDE en 2020, suite à l'impact de la crise Covid-19, les IDE vers le Maroc sont restés inchangés à 1,8 milliard de dollars, selon le rapport de la CNUCED sur

“
La
transformation
structurelle de
l'économie marocaine
nécessite une
nouvelle génération
de réformes,
impliquant le secteur
privé”

l'investissement.

Le Maroc a, certes, franchi des étapes importantes dans la transformation structurelle de certains secteurs économiques et l'amélioration de son positionnement, à travers la mise en place de différentes stratégies sectorielles, sur les deux dernières décennies, mais des efforts restent à accomplir pour accélérer ce processus de transformation. D'ailleurs, le rapport de la commission spéciale sur le nouveau modèle de développement a mis l'accent sur « la lenteur de la transformation structurelle de l'économie marocaine affectée par les coûts élevés des facteurs de production et freinée par la faible ouverture sur de nouveaux acteurs innovants et compétitifs ».

De ce fait, la transformation structurelle de l'économie marocaine nécessite une nouvelle génération de réformes, impliquant le secteur privé, inscrites sur le long terme avec des objectifs claires, réalistes et atteignables afin d'améliorer la croissance et le développement économique de notre pays et favoriser sa convergence vers la catégorie des économies les plus avancées.

EMPLOI

UN CHANTIER ROYAL "TOUS AZIMUTS"!

L'emploi reste et restera la priorité pour tout pays qui aspire au bien être, la paix sociale et le développement sous toutes ses formes.

L'emploi ne se décrète pas mais sa mise en application se travaille en amont par des politiques publiques bien réfléchies auxquelles participent toutes les composantes de la société sans exception aucune.

L'éducation orientée vers la «construction» de la Femme et de l'Homme de demain, qui sont et demeurent le pilier fondamental de toute nation.

La matière grise utilisée à bon escient ne peut qu'engendrer le développement d'un pays et donc son bien-être. J'insiste sur le terme bien-être car on peut être développé mais malheureux.

Quand je dis plus haut que l'emploi ne pourra être disponible en quantité que lorsque des politiques publiques bien réfléchies permettront d'en créer en quantité et surtout en qualité, je veux signaler qu'à notre niveau, dans notre pays, cela a été fait lors de la première étape. Ce qui nous manque aujourd'hui, ce sont les seconde et troisième étapes : la mise en application de ces politiques et leur réussite, et en troisième étape assurer une veille informationnelle économique et technologique pour nous permettre de rectifier le tir chaque fois que cela est nécessaire pour ne pas commettre d'impair dans cinq, dix, ou 20 ans

Une politique publique est là pour rester, mais tout en étant évolutive car il s'agit d'une Nation et donc de Générations qui la porteront dans le futur.

Le paramètre temps associé à la Big Data, l'intelligence artificielle et donc la digitalisation seront des compagnons incontournables de ces politiques publiques.

Passons à l'essentiel : Dans le cas qui est le nôtre, à savoir le Maroc, focalisons-nous sur trois plans si j'ose dire et qui sont les résultats de trois chantiers (parmi tant d'autres) enclenchés par le Souverain marocain ces 20 dernières années :

1) Le rapport du cinquantenaire

2) La stratégie nationale pour l'emploi

3) Le dernier rapport relatif au nouveau modèle de développement.

Je recommande au lecteur de ces lignes de bien lire tous les diagnostics et recommandations qui ont été faite sur la partie afférente à l'éducation, la formation et l'emploi. Tout a été dit et donc nul besoin de les rappeler encore une fois.

L'objet de ma présente tribune -en un seul mot- est destiné aux décideuses et décideurs et qui constituera en un seul message : Mesdames, Messieurs... s'il vous plait appliquer ce qui a été décidé ni plus ni moins!

Pourquoi ce cri du cœur, si j'ose dire ? Tout simplement, nous constatons que tout le monde sait où est le problème Et tout le monde sait que la solution existe..... Mais je ne sais pas pourquoi nous n'arrivons pas à mettre en pratique ce que nous avons décidé après les constatations d'usage.

Cela est valable pour tout! Maintes et maintes études sont faites avec des résultats probants mais le problème demeure la mise en application. Cela me fait rappeler les propos d'un commis de l'Etat qui me disait il y a de cela 40 ans que « lorsque veut noyez le poisson c'est à dire faire passer aux oubliettes un dossier.....on crée une commission». Cela, c'était avantmaintenant c'est autre chose et donc, passons à l'acte et que personne ne puisse s'interposer, car il en va de la Maison Maroc et Dieu seul sait ce que cette Maison est sacrée !

Donc, je vous en conjure, passons à la mise en application des recommandations qui ont été faites, et faisons en sorte que cela réussisse quoi que cela puisse nous coûter, car nous n'avons plus le temps, bien que nous ayons perdu beaucoup..... beaucoup..... beaucoup de temps.

Chères Lectrices et Chers Lecteurs, vous conviendrez avec moi qu'il est facile de dire : « il faut faire », mais j'avoue qu'en lisant les trois rapports, j'étais en tant que citoyen plus ce que satisfait du résultat et je me suis posé la question suivante : Qu'attendons-nous ?

Dans la partie afférente au «Maroc



Ali SERHANI, DIRECTEUR ASSOCIÉ GESPER SERVICES

souhaitable» dans le rapport du cinquantenaire, il a été souligné la mention suivante : «Un Maroc disposant d'une économie fort, intégrée, compétitive, ouverte sur le reste du monde et génératrice d'emplois et de richesses».

Dans la conclusion du rapport afférent à la stratégie nationale de l'emploi, il est fait de la mention suivante : « Créer davantage de richesse, améliorer la productivité et l'efficacité économique, doper la création d'emplois décents, développer l'équité et réduire les inégalités sociales, territoriales et de genre, tels sont les principaux objectifs de cette stratégie.»

Dans l'un des passages du rapport relatif au nouveau modèle de développement, il est souligné ce qui suit : « Un Maroc Prospère, qui crée des richesses et des emplois de qualité à la hauteur de son potentiel : L'ambition d'offrir un niveau et une qualité de vie élevés à tous les citoyens passe par le rehaussement significatif de la capacité du pays à créer de la valeur et des emplois de qualité pour tous, et à répartir équitablement les fruits de la croissance. Cette dynamique de création de valeur et d'emplois serait portée par une économie dynamique, entrepreneuriale, diversifiée, productive et innovante, et un tissu économique d'entreprises dense, compétitif et résilient, mettant à profit les nombreux avantages comparatifs du pays et ses richesses matérielles et immatérielles, dans tous les territoires.»

Voilà ce que nous voulons. Nous avons les tableaux de bord et la roadmap, donc comme dirait nos chers amis américains: Go Ahead !

En conclusion, rien ne pourra se faire sans prendre en considération les intérêts du secteur privé, créateur de richesses, et partant, d'emplois. Ses intérêts doivent concorder avec ceux des salariés mais dans le cadre d'une relation win-win, car ne l'oublions pas : la Covid nous a démontré une seule chose, à savoir qu'être entrepreneur ou employeur n'est pas une mince affaire par les temps qui courent.



A l'occasion de la célébration de la fête du Trône
Qui commémore le 22^{ème} anniversaire de l'intronisation
De Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu l'assiste

Le Directeur Général par intérim et l'ensemble du personnel
de l'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences

Ont l'insigne honneur de présenter
leurs vœux les plus déférents de prospérité et de bonheur à

Sa Majesté le Roi Mohammed VI
et à Son Altesse Royale le Prince Hériter ***Moulay El Hassan***
et à Son Altesse Royale le Prince ***Moulay Rachid***
ainsi qu'à tous les membres de la glorieuse ***Famille Royale.***



UN SYSTÈME MONÉTAIRE ET FINANCIER PLUS ROBUSTE QU'IL N'Y PARAÎT

Afin de soutenir l'investissement, stimuler la croissance économique et accompagner la transformation productive d'un pays, la mise en place d'un système financier assurant une diversification des mécanismes de financement, un accès efficace au financement créateur de richesse et répondant aux besoins des agents économiques constitue la première préoccupation des décideurs de la politique monétaire. Depuis le début de son règne, Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, a entamé une série de réformes visant particulièrement à moderniser le système financier marocain afin de répondre aux défis du financement de l'économie marocaine. De même, les transformations qu'a connues Bank Al-Maghrib et le secteur bancaire marocain s'inscrivent dans un contexte de mondialisation (économique) marqué par l'accélération des échanges internationaux et le besoin d'accompagner les grands chantiers de réformes entrepris, sous l'égide de Sa Majesté le Roi Mohammed VI. Dans cette optique, avec un système bancaire basé sur un modèle de banque universelle, le Maroc est parvenu à préserver avec succès ses équilibres macroéconomiques, en affichant avant la pandémie COVI-19 une stabilité macroéconomique reflétée par une inflation et une volatilité du PIB relativement faible.

La conjoncture économique et financière internationale l'impose, le Maroc a adopté un ensemble de mesures de libéralisation et de déréglementation du secteur bancaire. Ainsi, un mouvement de privatisation de grandes banques a accompagné le processus de modernisation du secteur bancaire et une réforme graduelle en matière de l'ouverture du système financier marocain. D'autres mesures relatives

surtout à la levée de l'encadrement du crédit et la libéralisation des taux d'intérêt ont été entreprises. A cet effet, la publication en 20 février 2006, au bulletin officiel, de la loi portant Statut de Bank Al-Maghrib et de la loi bancaire, constituait une véritable reconstruction de l'autorité monétaire de la banque centrale.

De l'engouement vers le e-commerce, à la libre circulation de l'information financière (FATCA notamment) en passant par la croissance du besoin en transactions libellées en devises (dotation voyage d'affaires, dotation touristique, paiement internet, etc.), sont tant de motivations poussant les autorités marocaines à moderniser en continu le système financier.

De même, un ensemble de mesures ont été adoptées par les autorités monétaire pour assurer et rétablir les équilibres macroéconomiques comme la maîtrise de l'inflation.

Le processus du passage à la libéralisation des marchés de capitaux est néanmoins accompagné d'une mise en place d'une direction de la supervision bancaire dont la mission est la réglementation prudentielle et le contrôle bancaire afin d'en conforter la résilience du secteur bancaire et à rehausser les pratiques de gouvernance et de consolider le processus interne d'évaluation de l'adéquation du capital des banques.

En Avril 2003, Le roi Mohamed VI avait nommé M. Abdellatif JOUAHRI à la tête de la banque centrale. Le magazine Global Finance a publié son rapport « Central Banker Report Cards 2020 » qui classe les gouverneurs des banques centrales de plus de 90 pays-clés dans le monde, où figure le nom du Wali de BAM dans la liste des 10 banquiers centraux les plus performants dans le monde

Suite à la mutation de la réglementation bancaire à l'échelle internationale,



Slimane ED-DAFALI,
Enseignant-Chercheur en Finance à
l'université Chouaib DOUKKALI- ENCGJ

“
Avec un système bancaire basé sur un modèle de banque universelle, le Maroc est parvenu à préserver avec succès ses équilibres macroéconomiques, en affichant avant la pandémie COVI-19 une stabilité macroéconomique reflétée par une inflation et une volatilité du PIB relativement faible”

notamment à la publication en juin 2004, par le Comité de Bâle du dispositif de Bâle II, Bank Al-Maghrib a mis en place un ensemble d'actions et de dispositifs de supervision bancaire en conformité avec la réglementation bancaire internationale. En outre, tout en veillant au renforcement de leurs dispositifs de contrôle interne, la Banque centrale accorde une attention particulière à la conduite des activités des établissements de crédit de manière saine avec la constitution des couvertures appropriées de fonds propres au regard des risques qu'ils encourent. L'année 2008 représente un défi sans précédent pour renforcer le cadre prudentiel et le dispositif proactif de gestion des risques, à savoir sur les plans microprudentiel et macroprudentiel. A titre d'exemple, le niveau du ratio de solvabilité minimum a été relevé à 10% en 2008.

S'inscrivant dans une logique



M A R O C A I N S D U M O N D E

**LE LIEN QUI NOUS
UNIT DÉPASSE
LES FRONTIÈRES**



Le lien que nous entretenons avec vous, Marocains du Monde, dépasse toutes les frontières.

Depuis plus de 55 ans, la Banque Populaire se tient à vos côtés là où vous vous trouvez. Aujourd'hui, en signe de bienvenue, nous vous accueillons dans toutes les agences Banque Populaire avec des offres inédites et de nombreux avantages.

d'harmonisation des pratiques (bancaires) internationales, l'année 2008 a connue l'entrée en vigueur des normes comptables internationales (IFRS/IAS). L'adoption des normes IFRS dans l'élaboration des états financiers a permis à huit groupes bancaires marocains d'améliorer leurs bénéfices de 6,6%. A noter que 2 groupes bancaires marocains figurent toujours dans le classement top 10 des banques africaines du magazine Jeune Afrique.

Il est à noter que l'indicateur essentiel pour toute évaluation du système bancaire étant le Taux de Bancarisation. Selon les statistiques de la banque centrale, ce taux est passé de 34% en 2004 à 78% en juin 2020, donc une évolution de plus du double en seulement 16 ans. Une évolution constituant le fruit des efforts fournis par une industrie financière composée de : 19 banques, 6 banques offshore, 5 banques participatives, 27 sociétés de financement, 12 associations de microcrédit et 19 établissements de paiement, le tout pour un système bancaire totalisant 90 établissements. D'ailleurs, cette performance n'est pas l'œuvre uniquement des banques classiques. L'ère de SM Mohamed VI a connu l'approbation tant attendue par la loi bancaire des établissements dits de « finance participative » en accordant les premiers agréments en janvier 2017 après avoir fait couler beaucoup d'encre, suite à l'autorisation du Conseil Supérieur des Oulémas présidé par le Roi, qui s'assure de la conformité des activités et des produits commercialisés par lesdites banques conformément aux règles et principes de la Sharia dans le contexte marocain. Cette même loi bancaire a initié l'économie marocaine à une démonétisation des transactions, visant à limiter la circulation de la monnaie fiduciaire et porter le système bancaire vers le e-banking/m-banking (m-wallets, paiement mobiles, applications mobiles, etc.).

On ne peut parler de l'ère du Roi Mohamed VI sans évoquer les MRE, population de marocains qui a bénéficié d'une attention particulière par le souverain. Ainsi, depuis son intronisation, il n'a cessé d'explicitement l'importance qu'il leur

accorde, tant au niveau administratif, social que financier. Ce dernier aspect se voit particulièrement par la fameuse Contribution Libératoire au titre des avoirs et liquidités détenus à l'étranger, qui a donné la possibilité aux personnes physiques de nationalité marocaine ayant la qualité de résidents, ainsi qu'à celles morales de droit marocain, de régulariser leurs avoirs et liquidités détenus à l'étranger en infraction à la réglementation des changes et à la législation fiscale.

Décision qualifiée de sage à l'unanimité par les acteurs concernés, car l'objectif chiffré de la première opération en

“
Cette «stratégie graduelle» d'internationalisation vers l'Afrique, connotée par SM le Roi Mohamed VI depuis sa première année au trône, lors de son discours au premier sommet afro-européen, tenu en Egypte le 3 avril 2000 en annulant la dette des pays les moins avancés (PMA) d'Afrique envers le Maroc, a été le moteur de résultats importants”

2014, était de 5 milliards de dirhams, à la surprise de tout le monde, elle a atteint 27,85 milliards de dirhams ! soit plus de 5,5 fois l'objectif initial. Ce record fut justifié par la confiance des MRE en leur pays, leur économie, et leur roi bien évidemment. L'opération continue dans une perspective de facilitation et de « simplifier la relation du marocain avec la devise » comme l'a annoncé M. BENCHAABOUN, ministre actuel des finances, en collaboration étroite entre son département ministériel, l'Office

des changes, la BAM et le GPBM pour la mise en place de nouvelles règles et lois qui facilitent, autorisent et simplifient plus d'opérations que par le passé.

Les résultats de cette première opération d'amnistie n'ont eu que des bénéfices pour le Maroc, avec près de 8,5 MMDH concernant des avoirs liquides, 9,5 MMDH des biens immeubles et 9,8 MMDH des actifs financiers, elle a permis de collecter un montant d'environ 2,3 MMDH affecté au Fonds de cohésion sociale. Elle a constitué un vrai coup de pouce pour les réserves en devises du Maroc, tout en permettant aux banques marocaines de mobiliser des fonds supplémentaires, qui ont été injectés dans l'économie nationale sous forme de crédits offerts aux opérateurs économiques.

Cette ouverture sur l'international n'a pas été menée uniquement via les MRE, mais aussi par l'accompagnement engagé des banques marocaines des opérateurs économiques nationaux qui ont suivi les orientations royales de l'ouverture du Maroc sur ses racines africaines. Cette « stratégie graduelle » d'internationalisation vers l'Afrique, connotée par SM le Roi Mohamed VI depuis sa première année au trône, lors de son discours au premier sommet afro-européen, tenu en Egypte le 3 avril 2000 en annulant la dette des pays les moins avancés (PMA) d'Afrique envers le Maroc, elle a été le moteur de résultats importants et ne s'est pas uniquement limitée aux discours, mais aussi la matérialisation de cette stratégie par les visites royales : En l'espace de 15 ans, entre 2001, date de la première visite royale en Mauritanie et 2016, année de la demande de retour à l'Union Africaine, de nombreuses visites Royales ont été effectuées dans différents pays africains. Ces visites ont donné lieu à la signature d'accords stratégiques et conventions avec plus de 40 pays africains. Cette forte présence du royaume au côté des pays africains est accompagnée par des investissements considérables dans des secteurs vitaux : l'agriculture et l'agroalimentaire, l'infrastructure, etc., tous soutenus par une présence honorable du secteur bancaire marocain. Tous ces efforts ont permis au Maroc de devenir le premier investisseur africain

“ *Un effort considérable a été mis en place en matière de promotion de la finance verte en s’inscrivant dans une logique de développement durable et d’encouragement d’une finance davantage digitale avec la gestion du risque de cyber-attaques* ”

en Afrique de l’Ouest et le second à l’échelle continentale, après l’Afrique du Sud.

Sa majesté le roi a donné ses hautes instructions pour faire de Casablanca un hub financier régional en Afrique en dotant la place financière marocaine d’un acteur majeur de croissance, à savoir Casa Finance City (CFC), qui a été désignée en 2020 par le “Global Financial Centres Index” (GFCI) dans la 28^e édition de son classement en tant que 1^{er} centre financier vert en Afrique et au Moyen-Orient et 4^{ème} place financière. Quant au classement continentale, CFC garde toujours sa position de Leader en Afrique.

Un effort considérable a été mis en place en matière de la promotion de la finance verte en s’inscrivant dans une logique du développement durable et l’encouragement d’une finance plus digitale avec la gestion du risque des cyber-attaques.

De même, un processus de réforme de flexibilisation du régime de change a été initié en janvier 2018. Dans le cadre de ce projet, la Banque centrale a renforcé le cadre de supervision des risques de marché et de taux d’intérêt global. Dans ce sens, nous rappelons le discours de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l’assiste, prononcé le 11 octobre 2019 à l’occasion de l’ouverture de la première session de la quatrième année législative, appelant le gouvernement

et Bank Al-Maghrib à œuvrer, en coordination avec le groupement professionnel des banques du Maroc, à la mise au point d’un programme spécial d’appui aux jeunes diplômés et de financement des projets d’auto-emploi. Ce discours donne de manière solennelle les grandes lignes directrices du programme intégré de financement et d’appui des entreprises baptisé Intilaka (ou intelaka) visant à soutenir la création d’entreprises et offrant aussi aux banques une opportunité de collaboration avec la Caisse Centrale de Garantie (CCG) qui est l’institution étatique en charge de garantir les financements liés au programme.

Sur le plan du scoring accordé par les agences internationales de notation financière, nous observons une amélioration progressive de la note obtenue par le Maroc depuis une dizaine d’années. Par rapport à la résilience de ce secteur suite aux effets de la pandémie, l’agence Fitch Ratings avait prévu un redressement du secteur bancaire marocain au cours du premier trimestre 2021, grâce à une baisse des provisions et un retour à son niveau d’avant pandémie d’ici au moins 2022.

Conformément aux orientations royales, Bank Al Maghrib a travaillé de façon collaborative avec les autorités budgétaires et les acteurs du secteur privé pour déployer des actions conjoncturelles face à l’impact économique lié au COVID-19. Les mesures d’intervention en réponse à la pandémie visaient principalement à assurer un soutien financier et non financier au profit des entreprises et acteurs socioéconomiques impactés par la pandémie, pour couvrir au mieux leurs besoins de trésorerie et de renforcer et améliorer leur résilience. Elles représentaient une réponse sociale pour réduire la détresse liée à la pandémie. Dans ce sens, il convient de signaler que le fonds spécial dédié à la gestion de la pandémie du Coronavirus, crée suite aux instructions royales, constituait un instrument efficace de soutien, de financement et d’accompagnement notamment en faveur des secteurs vulnérables aux chocs induits par la crise du Coronavirus.

Ainsi, le Comité de Veille Economique

(CVE) a lancé de nouvelles mesures de soutien et des instruments exceptionnels de garantie en faveur des entreprises tels que «Damane Oxygène», «Damane Relance» et «Relance TPE» et dont la CCG en est acteur protagoniste, car la caisse a connu une progression remarquable pendant la dernière décennie (entre 2010 et 2019) en passant de près de 1.000 entreprises en 2010 à près de 25.000 entreprises financées en 2019. Et d’un volume de financement de 1,5 milliard de dirhams à une vingtaine de milliards à fin 2019. En 2020, rien que sur les produits Oxygène et Relance, elle a distribué des engagements pour plus de 55 milliards de dirhams de crédits, garantissant des financements pour plus de 66 000 entreprises. Soit près du triple de l’activité d’une année normale. Dans cette perspective, il est nécessaire de développer davantage la coopération entre les banques et les acteurs socioéconomiques pour passer à un système bancaire qui laisse plus de place au financement de l’investissement productif, soit plus durable, plus socialement inclusif, qui renforce la résilience des acteurs et qui favorise la croissance inclusive au Maroc.

A l’ère du Covid-19, une politique monétaire moderne et efficace du Maroc émergent du temps présent devrait se nourrir avant tout d’un système financier fort et solide, qui requiert de prendre des mesures pour restaurer voire développer la confiance du public et des marchés financiers, de renforcer la compétitivité et de stimuler la demande interne.

Il est signalé dans le rapport de la Commission spéciale pour le nouveau modèle de développement (CSMD) que le Maroc dispose d’un système financier robuste et stable qui constitue un atout pour le développement économique, mais qui ne permet pas de satisfaire pleinement l’ensemble des besoins de financement de l’économie. Dans cette perspective renouvelée, la mise en pratique des propositions du nouveau modèle de développement économique ne peut avoir lieu que par l’adoption d’une politique monétaire et financière efficace basée sur des objectifs et des instruments qui permettent une conciliation de l’économie et du social.

COMPÉTITIVITÉ AU MAROC, LES POINTS GAGNÉS DEPUIS L'INTRONISATION DU ROI MOHAMMED VI EN 1999



SAAD HAMOUMI,
Economiste-Consultant

Depuis son accession au pouvoir en 1999, le Roi Mohammed VI hérite d'un pays jouissant d'une très bonne image au niveau international où il est perçu comme pays stable, ouvert et prônant le libéralisme et l'économie de marché tout en œuvrant pour la tolérance.

Durant la dernière phase du règne de feu Hassan II, le gouvernement d'alternance sous la conduite de Abderrahmane YOUSFI (USFP) va jeter les bases du Maroc moderne qui va permettre au pays de faire face au « printemps Arabe » avec résilience, stabilité et clairvoyance.

Aujourd'hui, et après plus de 20 ans de règne du Roi Mohammed VI, un constant s'impose, une profonde transformation de la société et de l'économie marocaine a été opérée et les résultats sont probants. Le Maroc est maintenant classé parmi les leaders arabo africains en matière de développement, dynamisme et attractivité. Ainsi la place du Maroc dans les classements et ratings mondiaux type « Doing business » ne cesse de s'améliorer d'année en année (53ème place en 2020 contre 60ème en 2019).

Le Roi Mohammed VI incarne désormais, une « monarchie exécutive » & citoyenne après avoir réconcilié le pays avec son passé et ses racines.

Le pays s'est modernisé en adoptant des stratégies de développement ciblées portées par des secteurs

identifiés comme "métiers mondiaux" du Maroc et qui jouent le rôle de locomotive avec un effet d'entraînement dynamique pour le développement économique et social : Automotive, Textile, OffShoring, IT, Aéronautique....

Parler de compétitivité des entreprises marocaines, c'est se pencher sur les réalités de son écosystème local à savoir l'Etat, l'administration, les institutions, les collectivités territoriales et les organisations professionnelles sans oublier l'écosystème international qui se matérialise par son lot d'accords bilatéraux, d'accord de libre-échange, avec en corollaire les pratiques de barrières à l'entrée (tarifaires et non tarifaires), la concurrence déloyale, les subventions, dumping...

Cette compétitivité ne peut être appréhendée sans oublier le secteur informel qui reste important au Maroc et qui constitue un frein à toute stratégie de développement du pays mue par une rationalité et orthodoxie économique.

Aujourd'hui, le Maroc, fort de ses réussites, porté par des stratégies sectorielles ambitieuses, une industrialisation à grande vitesse, met un point d'orgue à soigner son image à l'international en agissant sur tous les points de fragilité qui plombent la compétitivité des entreprises. Il est ainsi classé en 2020, 3ème pays africain le plus attractif pour les investissements étrangers (Rapport EY) et 1er centre financier en Afrique (Global Financial centers 2020).

Pour atteindre ses objectifs, le Maroc a mis en place, un ensemble de dispositifs et d'institutions afin de renforcer la concurrence, la transparence et la liberté d'entreprendre :

- Instauration du nouveau concept de l'autorité fin 1990
- Création des guichets uniques (appelés centre régionaux d'investissement) en 2003
- Création du comité national de l'environnement des Affaires (CNEA) en 2010
- Mise en place de l'instance centrale de prévention de la corruption (ICPC) en 2007

Parallèlement à la modernisation de l'économie, le pays s'est attaqué aux grands défis sociaux et a accompagné la réforme de ses institutions. Nous pouvons ainsi citer :

- Le code de la famille ou "Moudawana" mise en place (coresponsabilité des conjoints, fin de la tutelle matrimoniale, restriction majeure de la polygamie, augmentation de l'âge minimum légal du mariage).
- La constitution de 2011 : qui a rééquilibré en partie les pouvoirs au profit du parlement en consacrant certains droits et libertés.
- Réforme de la justice : le Maroc s'est doté en 2011 d'une cour constitutionnelle ; en 2016, il adopte des lois sur le statut du magistrat ; en 2017, il crée le conseil supérieur du pouvoir judiciaire.

Avec une économie résolument ouverte sur l'international, le Maroc fait face à un environnement globalisé soumis à une concurrence croissante avec des contraintes imprévisibles et l'actuelle Pandémie du COVID 19 en est malheureusement le plus bel exemple.

Face à ces contraintes, le pays tente d'élaborer des outils qui lui permettront de faire face aux défis actuels et de préparer son économie et assurer la pérennisation de son développement.

Le Maroc comme aimait à le rappeler souvent Feu Hassan II « ... est un arbre dont les racines sont en Afrique et qui respire par ses feuilles en Europe », cette métaphore résume à elle seule le parti pris du pays de mettre au centre de ses intérêts son développement au sein de l'Afrique tout en préservant son statut de partenaire privilégié de l'Europe.

L'implication du Maroc au développement de la ZLECAF (zone de libre-échange africaines – accords signés par 53 pays dont le Maroc) est actée et portée par toutes les composantes publics et privés du pays, de même l'importance des relations économiques avec l'Europe (notamment l'Espagne et la France) continuent d'être un enjeu majeur pour notre économie.

La politique menée aujourd'hui met en avant l'Homme au centre de la stratégie de développement du pays. L'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH) et tous les programmes d'appui au développement des capacités des associations en sont les meilleurs exemples.

Actuellement, le chantier de la régionalisation avancée va à juste titre permettre de pallier à la fragilité d'une gouvernance jusque-là centralisée, ainsi une plus grande autonomie des régions va voir le jour et les centres de décisions s'émanciper portés par des projets publics et privés phares

et adaptés aux spécificités régionales (agro-industrie, industrie automobile, produits du terroir, tourisme rural...). Parallèlement à ces nouveaux développements, le pari technologique porté par les hautes instances de l'Etat commence à devenir une réalité dans la vie des citoyens : digitalisation des documents administratifs (CIN, permis de conduire), paiement en ligne des imports et taxes...

L'appui à la jeunesse à travers la facilitation de l'acte d'entreprendre qui a été renforcé depuis le discours du Roi en Juillet 2019 est aujourd'hui une priorité absolue pour la majorité des institutions publics et privés.

De nombreuses autres axes de développement ont été actionnés, tels que la moralisation de la politique publique, le partenariat public privé, l'approche genre, l'économie verte... et toutes ces initiatives placent le Maroc comme un des précurseurs en matière de développement économique et social en Afrique.

Aujourd'hui, et malgré ces importantes réalisations, la situation est préoccupante et le Maroc ne fait pas exception à la règle. Face à cette grave crise qui ébranle l'économie mondiale, les fondamentaux mis en place par le Maroc sont solides et les choix opérés bons et audacieux, mais comment relever les nouveaux défis qui se profilent à l'avenir et qui peuvent mettre en péril l'équilibre du pays?

Restructurer l'industrie locale, soutenir les secteurs en crise, accompagner les entreprises exportatrices, renforcer la TPE-PME, reformer l'informel... sont autant de chantiers lourds et urgents.

Sans oublier les maillons faibles qui restent l'éducation, la santé, la participation des femmes à l'économie...

Certains pays ont réussi leur mutation et parmi les exemples cités en Afrique : le Rwanda est le modèle de prédilection le plus plébiscité.

Ce pays qui a réussi une profonde transformation de son économie a adopté une stratégie « out of the box » qui est résolument disruptive. C'est un modèle intéressant ou l'exécutif avance avec célérité et ne reste pas tributaire d'un système bureaucratique, procédurier et tatillon.

Garder le cap, agir sur les maillons faibles qui grèvent la compétitivité de notre économie, intégrer la composante VUCA (Volatility, Uncertainty, Complexity & Ambiguity) qui caractérise l'écosystème mondial et s'y adapter avec des réponses d'anticipation agiles et innovantes est sans aucun doute la solution. Cela ne pourra se faire sans les femmes et les hommes de notre pays et sans un renforcement de la politique d'intégration ou tout agent économique est apprécié à sa juste valeur quel que soit sa religion, sa nationalité ou sa couleur de peau.

L'initiative lancée par le roi Mohammed IV de charger une Commission spéciale sur le Modèle de Développement (CMSD) est un événement important et qui a permis à cette commission de mener une consultation nationale et d'en présenter les résultats le 25 Mai 2021 devant le Monarque.

Sa feuille de route a été de réfléchir à un « ...Nouveau modèle de développement apte à libérer les énergies, restaurer la confiance pour accélérer la marche vers le progrès et la prospérité pour tous »

Le Nouveau Modèle de Développement qui y est décrit et espéré par tous passe par l'implication du citoyen qui en est l'axe central et la finalité. Ce processus de développement prône l'approche participative et inclusive de toutes les forces vives de la Nation.

"On peut aussi bâtir quelque chose de beau avec les pierres qui entravent le chemin." (Johan Wolfgang von Goethe, écrivain)



BCP

LES ÉTAPES DE LAÏYOUNE ET DE DAKHLA FONT CARTON PLEIN

Initiative ambitieuse du Groupe Banque Populaire, le roadshow «Les Régionales de l'Investissement» a fait escale à Laâyoune et

Dakhla, respectivement les 9 et 11 juin. Lors de ces deux rencontres, les différents intervenants ont mis l'accent sur la forte dynamique économique que connaissent ces régions ainsi que sur l'importance de valoriser les secteurs

à forte valeur ajoutée, notamment la pêche maritime et le tourisme, tout en plaçant la problématique du développement durable au centre des préoccupations. En clôture de cet événement, le Président Mohamed Karim Mounir a donné le coup d'envoi des travaux de construction de la nouvelle succursale de la Banque Populaire à Dakhla. Cette inauguration témoigne de la ferme volonté du groupe BCP de renforcer son engagement auprès de la population et des entreprises de nos régions du sud, en adéquation avec ses valeurs de Proximité et de Citoyenneté.

BERD

...ET SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROC AUSSI

Société Générale Maroc a été primée par la BERD dans le cadre de son programme de facilitation du commerce vert (Green Trade Facilitation Program). Le Green TFP appuie les banques partenaires pour financer les exportations, les importations et la distribution locale de technologies et de matériaux verts importés, conformément à la stratégie «Transition vers une économie verte» de la BERD. Celle-ci a pour objectif d'aider les pays partenaires à bâtir des économies résilientes et sobres en carbone. SG Maroc a été récompensée par le prix «Deal of The year-Green TFP» pour avoir contribué à faciliter l'accès à l'eau potable dans les secteurs résidentiel et agricole au Maroc.

BANK OF AFRICA

«LA BANQUE PARTENAIRE LA PLUS ACTIVE AU MAROC EN 2020»

Dans le cadre de son programme d'aide aux échanges commerciaux, la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD) a récompensé les 30 banques partenaires les plus performantes en 2020 lors de la cérémonie virtuelle de remise des prix, tenue le 30 juin 2021 en marge de la 30ème Réunion Annuelle de cette institution. Ainsi, BANK OF AFRICA a reçu la distinction de «La Banque Partenaire la plus Active au Maroc en 2020». Cette récompense illustre l'ampleur des efforts fournis par la banque pour le maintien des activités liées au commerce international et palier aux perturbations sans précédent des échanges commerciaux depuis le début de la crise sanitaire liée au COVID-19.

ENTREPRENARIAT CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC LANCE LE CNEIF RURAL

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc (GCAM) a annoncé le lancement du Centre national de l'Entrepreneuriat des jeunes et de l'Inclusion financière en milieu rural (le CNEIF Rural). Il s'agit d'un Centre d'études et de recherches qui travaillera sur les thématiques inhérentes à la contribution future du CAM au Nouveau Modèle de Développement. La deuxième structure consiste en un Centre TPE entièrement dédié à l'entrepreneuriat des jeunes en milieu rural et dont la mission est d'accompagner les porteurs de projets dans le cadre du programme «Al Moustatmir Al Qaraoui» en mettant à leur service des ressources humaines hautement qualifiées et spécialisées dans la gestion des projets ruraux et qui assureront la prise en charge et le suivi des projets des jeunes entrepreneurs. CAM mettra en place, également, un Big data Rural et Agricole dont la vocation est de servir de carrefour de données à l'ensemble de l'écosystème agricole et rural du pays et qui permettra de développer une meilleure synergie entre les acteurs de l'écosystème grâce aux dispositifs d'échanges de données, de proposer un accompagnement financier et technique adapté via une meilleure connaissance des acteurs des chaînes de valeur agricoles, et d'améliorer la résilience à travers une meilleure compréhension des flux et activités dans le monde rural.

CIH

DÉCLARATION DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL DE PARTICIPATION



L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public que CIH Bank a déclaré avoir effectué au profit de la société Holdparts, le 6 juillet 2021, un apport de 944 417 actions Maroc Leasing, franchissant directement à la baisse les seuils de participation de 33,33%, 20%, 10% et 5% et indirectement à la hausse les seuils de 5%, 10%, 20% et 33,33% dans le capital de Maroc Leasing. Suite à cette opération, CIH Bank déclare : ne plus détenir directement aucune action Maroc Leasing ; et détenir indirectement 944.417 actions Maroc Leasing ; représentant 34,01% du capital de ladite société, à travers sa filiale Holdparts. Ainsi, la participation totale (directe et indirecte) de CIH Bank dans le capital de Maroc Leasing reste de 944 417 actions soit 34,01%. Dans les douze mois qui suivent le franchissement des seuils précités, Holdparts envisage d'arrêter ses achats sur la valeur Maroc Leasing.

KIOSQUES COOPÉRATIFS L'ADA S'ACTIVE



Après Agadir, l'Agence pour le Développement Agricole (ADA) lance un nouveau kiosque coopératif dédié exclusivement à la promotion et la commercialisation des produits du terroir à Rabat. Ce nouveau point de vente situé à la place Mahaj Riad expose plus de 620 produits du terroir de 47 groupements producteurs des produits du terroir représentant plus de 135 coopératives provenant de toutes les régions du Royaume. Depuis l'avènement du Covid-19, l'ADA ambitionne par ce projet de démultiplier les canaux de commercialisation en plus des actions entreprises avec les grandes et moyennes surfaces et travaille activement pour lancer très prochainement son site web dédié exclusivement à la promotion électronique des produits du terroir afin de créer un lien direct entre producteurs du terroir et les consommateurs nationaux et internationaux ce qui se répercutera d'une manière significative sur les GIE et les coopératives.

MOBILITÉ ÉLECTRIQUE CARTON PLEIN POUR L'IRESEN

10 conventions de partenariat portant sur la mobilité électrique ont été signées entre le Green Energy Park (relevant de l'Institut de Recherche en Energie Solaire et Energies Nouvelles-IRESEN)



et les différents opérateurs de la filière, le 13 juillet à Benguerir, en marge de la cérémonie d'inauguration officielle d'une nouvelle ligne de production de bornes de recharge pour véhicules électriques 100% marocaine iSMART. Dans le détail, on note la signature de conventions avec « Valtronic », « Halmes », « Adelma » et « Befla Plast » pour la création de l'écosystème industriel pour la production de la borne iSmart ; « AfriMobility » pour le développement d'une borne de recharge rapide et ultra-rapide pour les véhicules électriques ; « Yoom » pour le déploiement des bornes iSmart City au niveau des stations-services ; « EMVC » pour le développement de solutions de mobilité légère et de leurs solutions de recharge ; « Centrelec » pour le développement de solutions de solutions de conversion de puissance ; « Société d'aménagement Zenata » pour l'intégration de solutions de mobilité durable, des énergies renouvelables et des réseaux intelligents au niveau de l'Eco-cité de Zenata ; et « Amee » pour le déploiement d'un réseau de plus de 100 bornes iSmart au niveau des villes du Maroc – GreenMiles Cities.

DÉCARBONATION LA BCP ET L'AMME MAIN DANS LA MAIN



Le groupe BCP a procédé à la signature d'un accord de partenariat avec l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Énergétique (AMEE), en marge de la deuxième étape des régionales de l'investissement tenue à Rabat. Cet accord vise à encourager la décarbonation des entreprises afin de leur permettre d'améliorer leur compétitivité et de réduire leur empreinte carbone. En vertu de l'accord signé, l'AMEE s'engage à apporter l'assistance technique à la BCP dans le conseil et la sélection des projets éligibles aux offres de financements dédiés à l'économie verte, à réaliser des actions de sensibilisation dans le domaine de l'efficacité énergétique en faveur aussi bien de la clientèle de la banque populaire que de sa force de vente. De son côté, la banque s'engage à accompagner les projets d'investissement à faible intensité de carbone, à travers une panoplie d'offres de financements verts. «Ce partenariat nous permettra d'aller encore plus loin, en mettant à profit des instruments dédiés au financement de l'économie verte. Il nous permettra également de sensibiliser nos clients à l'importance de mettre en place les mécanismes d'efficacité énergétique, non-seulement pour être en phase avec les engagements du Maroc, mais aussi pour leur permettre de baisser leurs coûts par une meilleure compétitivité», a noté Jalil Sebt. Pour sa part, Saïd Mouline a insisté sur l'importance de mêler l'aspect technique aux problématiques de financement pour assurer la réussite de cette démarche : « Nous apportons aujourd'hui notre appui technique aux entreprises dans leurs démarches de décarbonation, de réduction de leur consommation d'énergie..., mais l'accompagnement financier est également nécessaire. Notre convention avec la Banque Centrale Populaire permettra d'apporter les outils financiers, en parallèle avec l'accompagnement technique que mène l'AMEE avec différents acteurs».

OCP UN NOUVEL FINANCEMENT DE 100 MILLIONS DE DOLLARS



Un nouvel accord de financement de 100 millions de dollars a été signé entre le groupe OCP et IFC du Groupe de la Banque Mondiale. L'accord a pour but de soutenir les efforts de l'OCP visant à « consolider ses chaînes de valeur en Afrique, à contribuer au développement économique du continent et à favoriser l'émergence de systèmes alimentaires durables dans la région. » Le groupe OCP, à travers sa filiale OCP Africa, s'appuiera sur ces fonds pour optimiser sa chaîne logistique et améliorer la disponibilité d'engrais adaptés aux sols et cultures locales, en Côte d'Ivoire, en Éthiopie, au Ghana, au Kenya, au Nigeria, au Sénégal et en Tanzanie. Ce concours financier contribuera également au développement de nouveaux programmes de d'accompagnement des agriculteurs locaux. Outre cet accord, les deux parties ont également lancé des projets pour l'amélioration de la gouvernance d'entreprise et la promotion de la diversité des genres. À cette occasion, Mostafa Terrab, Président-Directeur Général du Groupe OCP a déclaré : « Nous continuons de renforcer le partenariat stratégique entre le Groupe OCP et IFC. L'accord signé aujourd'hui témoigne des valeurs communes et du niveau élevé de confiance que partagent nos institutions. Nous sommes pleinement engagés pour générer une croissance durable et inclusive, tout en maximisant le potentiel des ressources en phosphate. À travers ce nouvel accord, nous pourrions soutenir plus de cultures, plus d'agriculteurs, plus de communautés, plus d'écosystèmes, afin de mieux nourrir la planète. Nous concrétisons ainsi une nouvelle étape dans la réalisation de notre objectif commun de développer une agriculture durable en Afrique, qui permettra au continent de jouer pleinement son rôle en matière de sécurité alimentaire au niveau mondial ».

CDG INVEST LANCEMENT DE LA 212 FOUNDERS ACADEMY

CDG Invest, branche investissement du Groupe Caisse de Dépôt et de Gestion, lance la 212 Founders Academy, un parcours de formation en ligne pour réussir sa startup. Ce parcours vient accompagner le programme 212Founders et permettra d'acquérir les concepts et les outils clés du monde des startups pour permettre aux entrepreneurs marocains de structurer leurs projets selon les meilleurs standards internationaux. La formation est gratuite, ouverte à tous et s'adresse aux porteurs de projets de startup, ainsi qu'aux aspirants entrepreneurs et aux étudiants, tant au Maroc qu'à l'international. A l'issue du parcours, les entrepreneurs disposeront des éléments fondamentaux pour présenter avec succès leur projet à un investisseur, explique CDG Invest. Les meilleurs projets auront l'opportunité de rencontrer les équipes du programme 212Founders en vue de participer aux prochaines sélections.

INDICES SECTORIELS LA FORTE CHUTE DE LYDEC

L'indice sectoriel Services Aux Collectivités représenté par le titre Lydec a déçu les investisseurs en bourse, nous apprend le Résumé mensuel (juin 2021) de la Bourse de Casablanca. Il est l'indice le plus touché du mois de juin, lâchant 16,46% de sa valeur par rapport à l'année passée. En glissement mensuel, Lydec a vu son cours s'effriter de 5,32 %, soit la forte chute du marché, et continue de subir de plein fouet la rotation sectorielle. Il faut dire que Lydec est sous les projecteurs des critiques depuis les dernières inondations qui ont submergé Casablanca. Le bras de fer déclenché avec le Conseil de la ville remet en question le périmètre de la gestion déléguée. D'ailleurs, un nouveau président du Conseil d'administration a été nommé, Guillaume Pepy. Son défi : la révision du contrat de la gestion déléguée en cours.

ELECTRONIQUE-ÉLECTROMÉNAGER LA NOUVELLE ENSEIGNE TECHMANIA

Le secteur de la distribution moderne au Maroc assiste à la naissance de TECHMANIA, une nouvelle enseigne spécialisée en électronique et électroménager d'avant-garde et qui ouvre son premier magasin dans la Marina de Casablanca. Le point de vente est établi sur une superficie commerciale de 450m², abritant les marques leaders en

nouvelles technologies. Les gammes présentées incluent la téléphonie et ses accessoires, le multimédia et le gaming, les téléviseurs, les lave-linge, les réfrigérateurs, les climatiseurs, les cuisinières et le petit électroménager entre autres. Ce premier magasin s'inscrit dans un plan de développement qui ambitionne une couverture nationale.

DÉPARTEMENT DE L'ENVIRONNEMENT-CNESTEN

CONCLUSION D'UN PARTENARIAT

Une convention de partenariat a été signée entre le Département de l'Environnement relevant du Ministère de l'Énergie, des Mines et de l'Environnement et le CNESTEN. Elle vise à renforcer la collaboration entre le Laboratoire National des Etudes et de Surveillance de la Pollution (LNEBP) relevant du Département de l'Environnement et le CNESTEN dans le domaine de la surveillance et de l'évaluation environnementales, qui revêtent une grande importance dans le processus décisionnel lié à la planification et à l'évaluation des politiques environnementales. Cette Convention s'articule autour de la Surveillance de la pollution dans les différents milieux environnementaux, de l'échange de données et de pratiques analytiques de laboratoire, du renforcement des capacités de surveillance et d'analyse ainsi que la promotion de la recherche scientifique appliquée.

ARGANIER

JOURNÉE INTERNATIONALE DÉDIÉE

La première célébration de la journée internationale de l'arganier initiée par le Maroc et l'ONU a eu lieu le premier juin 2021. Étant un levier socio-économique durable, vecteur de création d'emplois au niveau local, d'autonomisation et d'inclusion socio-économique des femmes rurales, la filière de l'arganier a été mise en avant lors de cette journée internationale. À fin 2020, l'huile d'argan enregistrée plus de 1.200 tonnes à l'export avec une production annuelle variant entre 4.000 et 6.000 tonnes/an. La filière figure parmi les principaux chantiers initiés par le département des eaux et forêts (DEF), avec la réhabilitation de plus 164.000 ha sur les 200.000 ha prévus. Dans le cadre de la nouvelle stratégie Génération Green, la réhabilitation de l'arganier devrait atteindre un objectif de 400.000 ha. Concernant la plantation d'arganier, celle-ci devrait se poursuivre afin d'atteindre 50.000 ha à l'horizon 2030 au lieu 10.000 ha en 2022. Au Maroc, l'arganier s'étend sur une superficie d'environ 830.000 hectares, et la filière compte plus de 500 groupements qui recensent 10.000 adhérentes, représente 1,2 milliard de dirhams de chiffre d'affaires et génère 25.500 emplois d'après les données de l'Agence nationale pour le développement des zones oasiennes et de l'arganier (ANDZOA).

SNGFE

HICHAM ZENATI SERGHINI REMPLI



Le Roi a nommé, fin juin 2021, Hicham Zenati Serghini, Directeur général de la Société nationale de Garantie et de financement de l'entreprise (SNGFE), à l'issue des travaux du Conseil des ministres et conformément aux dispositions de l'article 49 de la Constitution et sur proposition du chef du gouvernement, et à l'initiative du ministre de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'administration. Serghini remplace à la tête de la CCG, il en a été le secrétaire général depuis 2007. Septembre 2014, il devient le top management de l'institution publique. Le 22 août 2019, le conseil de gouvernement a renouvelé sa confiance envers Serghini et le maintient comme DG de la Caisse centrale de garantie (CCG). Laquelle a vu son statut modifié pour se transformer en société anonyme, avec une nouvelle dénomination: Société nationale de Garantie et de financement de l'entreprise.

COMMUNICATIONS UNIFIÉES

INWI CHOISI ISTR BY ENREACH

Un partenariat a eu lieu entre l'opérateur télécom inwi et Enreach, le groupe européen de communications unifiées. Au moyen de la solution ISTR by Enreach, inwi peut concevoir et lancer une offre de communications de nouvelle génération qui



permet à ses utilisateurs de travailler dans les meilleures conditions en s'appuyant sur de nombreux dispositifs réunis au sein d'un guichet unique : téléphonie, visioconférence, convergence, chat, outils collaboratifs, etc. Grâce à ISTR by Enreach, inwi propose également une application mobile en marque blanche à ses clients pour une expérience toujours plus conviviale et génératrice de qualité et de productivité. Enfin, un point clé de ce partenariat était la possibilité pour l'opérateur inwi d'héberger sa solution au sein d'un cloud souverain au Maroc afin d'offrir à ses clients des garanties de sécurité et de confidentialité fortes. « Le lancement de la solution de Communications Unifiées de inwi Business est une matérialisation de plus de nos différents efforts pour offrir aux entreprises marocaines des solutions de pointe à forte valeur ajoutée. Ces solutions permettront ainsi aux entreprises de mettre en œuvre leur transformation digitale de façon rapide, sécurisée et évolutive. », a déclaré Ouassim El Arroussi, Directeur Marketing entreprises.

TAXE PROFESSIONNELLE LA PART DES CHAMBRES PROFESSIONNELLES PASSE À 11%

Le Conseil de gouvernement a donné son feu vert à la révision à la hausse de la part des chambres professionnelles dans le produit de la taxe professionnelle. Le produit réparti entre les chambres de commerce, d'industrie et de services, les chambres d'industrie traditionnelle, les chambres de pêche et leurs fédérations, passe ainsi à 11% au lieu de 10%. Cette mesure déjà attendue pour début 2021 s'inscrit dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle, et en général la fiscalité locale. Cette réforme vise ainsi à raccourcir le délai de révision de la valeur locative à 3 ans au lieu de 5 ans, tout en gardant le taux d'appréciation automatique des loyers à 2%. Le projet de décret sera approuvé courant 2021. D'autres projets attendent aussi, comme celui de la nouvelle redistribution des recettes de la taxe professionnelle, portant la part des collectivités territoriales à 87%, et à 2% celle du budget général de l'Etat.

TPE-CASABLANCA LANCEMENT DE « QIMAM INTELAKA »



Le Centre Régional d'Investissement de Casablanca-Settat (CRI-CS), l'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences (ANAPEC), la Fondation Création d'Entreprises (FCE) du groupe BCP et la Banque Centrale Populaire, ont lancé le programme d'accompagnement dédié aux TPE régionales « QIMAM INTELAKA ». Ce programme vise à promouvoir l'esprit entrepreneurial dans la région Casablanca-Settat, à travers l'accompagnement et la formation des porteurs de projets durant l'ensemble des phases de leurs projets. Cela va du cadrage de l'idée de départ jusqu'à l'aide au montage du dossier de financement, en passant par des formations autour de l'entrepreneuriat, l'aide au montage du business plan et l'assistance dans les démarches de création d'entreprises. L'objectif fixé est d'accompagner 700 porteurs de projets à l'horizon Juillet 2022, de financer 70% des projets accompagnés à travers une déclinaison préfectorale et provinciale et d'organiser des événements autour de l'entrepreneuriat au niveau de la région.

IDE AU MAROC L'ESPAGNE CHUTE DANS LE CLASSEMENT

Qui a dit que l'Espagne était le premier investisseur étranger au Maroc? L'Espagne n'a à aucun moment occupé la première place des investisseurs étrangers au Maroc, du moins sur les vingt dernières années. Il aurait fallu attendre 2020, pour qu'elle puisse décrocher la deuxième place, après la France. Une performance qui ne durera pas plus longtemps. Les derniers chiffres de l'Office des changes relatifs au premier trimestre 2021 montrent que la France occupe toujours la première place du palmarès avec 878 millions d'euros, alors que l'Espagne dégringole au 8ème rang (158 millions d'euros), plombée notamment par les effets de la pandémie covid19, mais surtout par l'exacerbation des tensions politico-diplomatiques, après la reconnaissance américaine du Sahara et le refus de Madrid de reconnaître au Maroc ses droits sur le territoire sahraoui. Et voici qu'au terme du premier trimestre 2021, la part des Espagnols dans le total des flux nets des IDE au Maroc tombe à 5,5% alors que celle de la France en représente 31%.

MATIÈRES PREMIÈRES LA FILIÈRE ÉLECTRIQUE IMPACTÉE

Tous les composants des câbles et matériels de raccordement électriques associés subissent d'importantes hausses de prix en lien avec le renchérissement des prix mondiaux du cuivre. En effet, le prix de la tonne de métal rouge a battu un nouveau record historique dépassant le seuil des 10.000 dollars, un nouveau plus haut depuis 11 ans. Autre matière première concernée. Le cours de l'étain, prisé pour les circuits électroniques, les composants automobiles et les batteries, a battu aussi son record historique vieux de dix ans. Ainsi, la tonne d'étain a dépassé les 33.000 dollars, une première dans l'histoire.

GAZODUC DU MAGHREB LES NÉGOCIATIONS EN COURS AVEC LE MAROC

Le droit d'utilisation du tronçon marocain du gazoduc du Maghreb, assurant l'acheminement du gaz via le pipeline qui relie l'Algérie à l'Espagne, à travers le Royaume, arrivera à échéance le 31 octobre prochain. Les actionnaires (Europe Magreb Pipeline Limited (EMPL) – détenue à 77,2% par Naturgy et 22,8% par Galp Energía, titulaire du droit d'utilisation du tronçon marocain du gazoduc) négocient avec le gouvernement marocain l'extension de ce droit, rapporte Europa Press. Le gazoduc maghrébin est entré en service en novembre 1996 et est divisé en trois tronçons : le tronçon terrestre marocain (539 kilomètres), Frontière Algérie-Tanger ; Passage du détroit (47 kilomètres sous-marin); et la Connexion terrestre avec l'Europe (274 kilomètres). Les deux premiers tronçons appartiennent au gouvernement du Maroc, à l'exception de la partie située dans les eaux territoriales espagnoles, qui appartient à Enagás Transporte.

FABRICATION DU VACCIN ANTI-COVID19 COUP DE LANCEMENT ROYAL

Le Souverain a présidé, le 5 juillet 2021 au Palais Royal de Fès, la cérémonie de lancement et de signature de conventions relatives au projet de fabrication et de mise en seringue au Maroc du vaccin anti-Covid19 et autres vaccins. Fruit d'un partenariat public-privé, le projet vise à démarrer à court terme avec une capacité de production de 5 millions de doses de vaccin anti-Covid19 par mois, avant de démultiplier progressivement cette capacité à moyen terme. Il mobilisera un

investissement global de l'ordre de 500 millions de dollars. Trois Mémoires d'accord signés ont porté sur la coopération pour le vaccin anti-Covid19 entre l'État Marocain et le Groupe Pharmaceutique National de Chine (SINOPHARM), l'établissement de capacités de fabrication de vaccins entre l'État Marocain et la société Recipharm et enfin la mise à disposition de l'État marocain des installations de remplissage aseptiques de la Société de Thérapeutique Marocaine (Sothema).

EMPLOI

AMZAZI TANCE LA CGEM

Saaid AMZAZI, Ministre de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique a adressé frontalement des reproches de manière sèche au patronat du Maroc. C'était à l'occasion du Conseil National de l'Entreprise (CNE), qui s'est tenu aujourd'hui au sein de la CGEM sur le thème du capital humain et de la formation professionnelle. Sur le chapitre de la fuite des cerveaux, Amzazi souligne que «D'abord «vie active, promotion professionnelle»...les sondages l'ont montré: nos ingénieurs nous quittent parce qu'ils veulent des perspectives d'évolution concrètes dans leur carrière, de la formation continue, des horizons multiples et motivants...Il y a un grand effort à faire dans ce sens. ». S'agissant du volet innovation et recherche scientifique, le ministre insiste « que pour parler un langage d'entrepreneur, l'innovation c'est la capacité de transformer une idée en facture...donc en richesse. Et pour cela, il faut bien sur des chercheurs, mais il faut aussi et surtout des entrepreneurs en face, et bien sur des investisseurs. Et là il faut le reconnaître, c'est un tryptique qui a encore du mal à se mettre en place au Maroc ».

AL OMRANE

EXPLOSION DU STOCK D'INVENDUS

Il semble que le Chef du Gouvernement n'est pas satisfait de la gestion du groupe Al Omrane du stock de logements neufs. Présidant aujourd'hui les travaux du



Conseil de surveillance de l'entreprise publique, EL Othmani a rappelé le top management de la nécessité d'une coordination étroite et d'une convergence effective entre tous les acteurs et parties prenantes afin de surmonter les difficultés, au premier rang desquelles le problème du gonflement du stock d'invendus. Invitant à déployer plus d'efforts commerciaux pour liquider ses produits résidentiels, et à rendre efficace sa nouvelle plateforme numérique avec une information transparente et actualisée accessible à tous, note un communiqué.

INTERNET

PERTE SÈCHE POUR MAROC TELECOM

Maroc Telecom a perdu beaucoup de terrain face aux deux autres opérateurs qui ont repris des parts



de marché du parc Internet global. À fin mars 2021, la part de marché de Maroc Telecom est tombée à 41,15% contre 51,15% à la même période de l'année d'avant, selon l'ANRT.

MONDE ARABE

LE MAROC EN VOIE DE LIBÉRALISATION DES SERVICES

Le conseil de gouvernement et celui des ministres ont approuvé courant juin la convention de libéralisation du commerce et des services entre les pays arabes. Cette convention de libéralisation est entrée en vigueur le 14 octobre 2019, après avoir été ratifiée par trois pays que sont l'Arabie saoudite, l'Égypte et la Jordanie.

TEXTILE TURC

L'EFFET DES RESTRICTIONS DOUANIÈRES

Le relèvement du taux des droits de douane de 30% à 40% sur les produits de textiles et d'habillement originaires de Turquie a été l'une des mesures phares consacrées par la loi de finances rectificative (LFR) 2020. Selon l'Office des changes, les importations de vêtements confectionnés ont baissé en 2020 de 23,7% à 396 millions de dirhams sur un an. Par contre, les importations d'articles de bonneterie ont augmenté de 3,4% à 660 millions de dirhams. En somme, le total des achats en provenance de la Turquie en 2020 a baissé en un an de 4,2% à 18,3 milliards de dirhams contre 15,5 milliards en 2018.

ENTRETIEN AZIZ MESSAOUDI, ECONOMISTE,
ANCIEN HAUT CADRE DE LA DGI

« LA PRIORITÉ DEVRAIT ÊTRE UNE RÉPARTITION ÉQUITABLE DE LA CHARGE FISCALE »

Le Projet de loi cadre portant réforme fiscale vient d'être approuvé. Quelle lecture en faites-vous en matière de compétitivité pour les entreprises ?

Tout d'abord une observation préliminaire fondamentale sur le processus d'adoption du projet de loi cadre (PLC) portant réforme fiscale. C'est un projet qui porte sur une question d'ordre sociétal et non pas seulement de nature technique. Le consentement à l'impôt est l'un des principes fondateurs universels de la démocratie. Contrat fiscal et contrat social sont inséparables. Or, actuellement, le rôle minimalisé à l'extrême du Parlement dans le débat et dans l'adoption dudit projet de loi cadre va à contrecourant avec les principes consacrés par la Constitution de 2011 qui fait de la démocratie un choix irréversible pour le Royaume du Maroc. Le Parlement est pratiquement réduit à une simple « caisse d'enregistrement ». C'est un très mauvais signe surtout à la veille des prochaines élections.

Pour ce qui est de la compétitivité de l'entreprise marocaine, depuis longtemps, le Maroc a fait le choix d'une économie ouverte sur le monde, à travers notamment de nombreux accords de libre-échange. Ce qui impose un renforcement de la compétitivité économique nationale, en général, et de celle des entreprises marocaines, en particulier. La fiscalité n'est toutefois pas le seul facteur de compétitivité. L'environnement des affaires comprend plusieurs aspects plus ou moins déterminants dans

l'émergence d'acteurs économiques compétitifs. Cela va de la simplification et de la digitalisation des procédures administratives, de la lutte contre la corruption, au sens le plus large, à tous les niveaux, de l'efficacité et de la qualité du système judiciaire, de la formation et du développement de la recherche scientifique appliquée, de l'accès au financement, surtout pour les TPME, jusqu'à la baisse de la pression fiscale qui est étroitement liée à l'élargissement de l'assiette fiscale, principalement à travers l'intégration des activités informelles. Parmi les priorités définies, en matière de politique fiscale, par le PLC portant réforme fiscale, la première concerne l'« incitation à l'investissement productif, créateur de valeur ajoutée et d'emploi de qualité ». A cet égard, le PLC reprend fidèlement l'une des principales recommandations émanant des 3èmes Assises nationales sur la fiscalité, tenues en 2019, et que l'on retrouve dans le rapport sur le nouveau modèle de développement (NMD). En matière de TVA, devra être consacré définitivement le principe de neutralité de la TVA. Actuellement, le manque de neutralité de la TVA biaise la compétitivité des entreprises, aussi bien au niveau national qu'au niveau international. La neutralité fiscale de la TVA est l'une des 10 mesures prioritaires prévues dans le PLC pour les cinq prochaines années.

Quid du chantier de la fiscalité locale ?

Bien que la fiscalité locale ait aussi un impact important sur la compétitivité des entreprises, surtout les TPME,



“ *Le système d'affacturage permettant aux banques de se substituer à l'Etat dans l'opération de remboursement du crédit TVA, n'a pas marché. Aucun bilan n'a été fait de cette expérience récente pour comprendre les causes de l'échec* ”

elle ne figure pas parmi les 10 mesures prioritaires. Le principal acteur concerné par la réforme de la fiscalité locale est le ministère de l'intérieur. Aussi bien la compétitivité des entreprises, en particulier les TPME, que le chantier stratégique de la régionalisation, dépendent étroitement de cette réforme de la fiscalité locale. Les collectivités territoriales ne peuvent pas développer leur maturité en termes de capacités et de responsabilités, sans cette réforme.

En matière de TVA, le PLC prévoit la généralisation du droit au remboursement. Pouvez-vous nous en détailler davantage ?

La généralisation du droit au remboursement est inséparable du

principe de la neutralité fiscale de la TVA. Ce principe voudrait que cette taxe soit supportée uniquement, en dernière instance, par le consommateur final. Néanmoins, la question n'est pas seulement d'ordre juridique et technique. Actuellement, le montant annuel des crédits TVA que l'Etat devrait rembourser, dépasse 45 MMDH. L'Etat, au meilleur des cas, rembourse, chaque année, 8 à 9 MMDH, soit presque 20%. C'est une dette chronique, non comptabilisée dans le passif de l'Etat. Le système d'affacturage permettant aux banques de se substituer à l'Etat dans l'opération de remboursement du crédit TVA, n'a pas marché. Aucun bilan n'a été fait de cette expérience récente pour comprendre les causes de l'échec. Est-ce parce que l'Etat est un « mauvais payeur » ? Ou bien est-ce tout simplement une opération non rentable, voire trop risquée, pour les banques. Cela mérite une étude spécifique sur la base d'investigations précises.

Par ailleurs, la généralisation effective du droit au remboursement doit permettre à de nombreuses entreprises de mettre fin au calvaire du butoir (crédit TVA accumulé et non remboursable). Cette généralisation dépend aussi du développement qualitatif du contrôle fiscal pour pouvoir réduire le risque de fraude, en matière de TVA. Certes, la loi de finances de l'année 2021 a assoupli la procédure en matière de poursuite pénale, en cas de fausses factures. Néanmoins, après plus de 6 mois, la mise en œuvre effective de ce dispositif a pris du retard.

Le projet parle aussi de limitation des incitations fiscales. Dans quelle mesure, cette réforme pourrait réduire la palette des dépenses fiscales ?

Parmi les 10 mesures prioritaires définies dans le PLC portant réforme fiscale, figure la mise en place d'incitations favorables au développement des entreprises

innovantes, notamment les startups, les structures de soutien, dites incubateurs ou accélérateurs et les entreprises de regroupement des auto-entrepreneurs. Cela veut dire que, en principe, et dorénavant, les incitations fiscales devraient être rigoureusement encadrées. Elles ne devraient être accordées que de manière très sélective, avec une préférence aux appuis budgétaires directs (subventions). Le PLC fait aussi allusion à une évaluation des impacts économiques et sociaux des dépenses fiscales en vigueur, avec leur éventuelle révision, voire leur suppression. Mais cette révision des dépenses fiscales (DF) ne fait pas partie des 10 mesures prioritaires programmées pour les cinq prochaines années. Ainsi, l'hémorragie financière, due aux DF actuelles dont le montant annuel moyen dépasse 33 MMDH, sera juste limitée sans être véritablement arrêtée. Pour que les DF soient réduites, il faudrait entamer une action rétroactive nécessaire à la remise en cause des « privilèges fiscaux », accordés à certains pour leur faire plaisir. C'est notamment le cas des grandes exploitations agricoles ou des activités immobilières purement spéculatives, ainsi que les entreprises en position de monopole ou d'oligopole, dans des secteurs stratégiques tels que celui des hydrocarbures.

Le projet vise aussi la baisse de la pression fiscale (PF) sur les contribuables. Pouvez-vous en détailler davantage ?

Aujourd'hui, la pression fiscale annuelle moyenne est de 22% (total des recettes fiscales du budget général de l'Etat/PIB). La méthode de calcul de la PF n'est pas la même d'un pays à un autre. A titre d'exemple, en France, le numérateur comprend tous les prélèvements obligatoires. Au Maroc, au cours des dix dernières années, c'est surtout le grand capital qui a bénéficié de l'allègement de la PF, à travers la baisse des taux et la mise en place

d'un « barème progressif », en matière d'IS. Le barème progressif prévu en matière d'IR, pour les personnes physiques, en particulier les salariés, n'a pas connu de changement, depuis 2009. De ce fait, avec le transfert de la charge fiscale d'une catégorie de contribuables à une autre, l'inégalité face à l'impôt s'est aggravée. Puisque la part des impôts indirects, surtout la TVA, et celle correspondant à l'IR sur les revenus salariaux et assimilés, n'ont pas cessé d'augmenter. Ainsi la baisse de la PF peut ne pas profiter à tous les contribuables. Le PLC établit une corrélation étroite entre la baisse de la PF et l'élargissement de l'assiette pour assurer un équilibre. Mais les recettes fiscales totales représentent moins de 60% des dépenses ordinaires de l'Etat. Avec quoi pourrait-on financer les grands chantiers stratégiques tels que celui de la généralisation de la protection sociale ? En recourant à l'emprunt et donc en aggravant la situation de l'endettement public ?

Dans l'immédiat, la priorité devrait être une répartition équitable de la charge fiscale entre tous les acteurs de la collectivité. L'élargissement de l'assiette est conditionné par l'extension du champ d'application de la TVA, l'intégration de l'informel, la réduction des dérogations fiscales, sources de DF, et la lutte efficace et efficiente contre la fraude, l'évasion et l'impunité fiscale qui a été quasi-encouragée, au cours des dernières décennies par les multiples amnisties fiscales. Ces dernières ont bénéficié aux contribuables en situation irrégulière, voire en situation de fraude. En fait, la réforme du système fiscal devrait se conformer strictement à la lettre et à l'esprit de l'article 39 de la Constitution qui consacre les principes de légalité et d'équité fiscale, substances premières de toute démocratie libérale. C'est ce qui constitue la « moelle épinière » d'un Etat de droit. L'article 39 de la Constitution devrait être systématiquement une « boussole fiscale » en matière de réforme fiscale.

POLITIQUE DE CHANGES

UNE USINE À GAZ INUTILE?

La convertibilité du dirham en question : manifeste pour la transition d'une convertibilité désordonnée à une convertibilité ordonnée est un véritable livre blanc sur la politique de contrôle des changes adoptée par le Maroc. Ce livre de 440 pages

opère, en effet, un diagnostic de cette politique et propose, à l'aune de ce diagnostic, un plan de réforme de ladite politique. Tour d'horizon avec son auteur, l'économiste et spécialiste des politiques de changes, Omar BAKKOU.

Le diagnostic de la politique de contrôle des changes du Maroc, effectué à l'aide d'une batterie d'outils scientifiques assez rigoureux, aboutit à une conclusion assez sévère : cette politique peut être qualifiée d'usine à gaz inutile.

L'auteur considère ladite politique comme inutile, du fait que les impacts négatifs éventuels du démantèlement des quelques restrictions administratives objets du régime de contrôle des changes du Maroc, notamment une mobilité plus importante de l'épargne des résidents à destination de l'étranger et l'éruption de phénomènes de conversion du dirham en devises à des fins spéculatives, se sont révélés : -Négligeables, cela pour deux principales raisons : d'une part la stabilité historique du taux d'inflation qui rend insensé le recours à des opérations de conversion de dirhams en devises à des fins spéculatives et , d'autre part, la particularité des opérations d'investissement en valeurs étrangères (investissements sous leurs différentes formes : investissements directs y compris l'acquisition de logements à l'étranger et les investissements de portefeuille), opérations qui constituent par essence des phénomènes minoritaires faisant l'objet de faibles transactions internationales comparativement aux opérations d'échanges internationaux de biens et services , et ce, comme le confirme les statistiques internationales en la matière.

-Non évitables à travers les restrictions relevant du contrôle des changes,

cela en raison de l'inefficacité de ces restrictions ,et ce, comme le confirme un faisceau d'indices factuels (les rapports des organisations spécialisées en la matière et le recours par les autorités aux amnisties de change en 2014 et en 2020) et théoriques(l'inefficacité prouvée du contrôle des changes dans un contexte de forte ouverture extérieure, laquelle situation s'applique au cas du Maroc qui se caractérise par une forte connexion commerciale et humaine avec l'étranger : volume important du commerce extérieur comparativement au PIB et nombre important de marocains installés à l'étranger).

-Gérables à travers d'autres instruments de politique économique compatibles avec le modèle libéral adopté par le Maroc depuis les années 1990, notamment la politique prudentielle de supervision des institutions financières, la politique du taux de change, la politique commerciale extérieure, la politique budgétaire, les politiques sectorielles dont essentiellement celle énergétique, les accords de coopération de change, la politique fiscale, la politique monétaire et la politique des avoirs de réserve .

Cette politique a été qualifiée par l'auteur en outre d'usine à gaz, car sa modalité pratique de mise en œuvre connue sous le nom de la réglementation des changes se présente sous forme d'un empilement de dérogations, dérogations par rapport à deux principes fondamentaux (érigés par ailleurs par des textes datant de la période du protectorat et du lendemain de l'indépendance),

“ *Les institutions financières ne peuvent pas réaliser des opérations courantes, tel l'octroi de cautions bancaires ou d'opérations de couverture contre les risques financiers, autres que celles définies par la réglementation des changes* ”

à savoir l'interdiction de la détention et de l'utilisation de devises par les entités privées.

Cet empilement de dérogations a pour corollaire la dispersion et l'absence de règles uniformes applicables aux différentes transactions économiques internationales pour lesquelles les devises peuvent être détenues ou utilisées : 7 régimes pour les opérations d'importation (contre un seul régime dans 44 pays parmi les 68 pays qui adoptent le contrôle des changes) , 16 régimes pour les opérations de voyages(contre deux régimes dans la majorité des pays du monde) , 10 régimes pour les transferts courants(contre un seul régime dans la majorité des pays du monde), Plus de 10 régimes en matière

d'opérations d'exportation(contre un seul régime dans la majorité des pays du monde), 20 régimes pour le régime des comptes(contre un ou deux régimes dans la majorité des pays du monde), etc.

Ces dysfonctionnements de forme s'imbriquent dans d'autres de fond, dont principalement l'incohérence de « a réglementation des changes»: les devises peuvent être utilisées légalement pour la réalisation des opérations financières des résidents(placements à l'étranger des institutions financières, investissements à l'étranger des entreprises non-financières, etc.), alors qu'elles ne peuvent pas être utilisées à travers les canaux légaux pour la réalisation de certaines opérations marginales sans enjeux économiques significatifs, tels les opérations de voyages à l'étranger, les règlements anticipés des opérations d'importation de biens et de services, etc.

Cette situation s'applique à toutes les opérations qu'ils s'agissent de celles effectuées par les institutions financières ou les entreprises non financières.

Pour les institutions financières, notamment celles bancaires, ces dernières peuvent effectuer des dépenses en devises au titre

d'opérations de placements en valeurs étrangères sans limitation sur le plan de la réglementation des changes (les seules limitations ont trait à la réglementation prudentielle), alors qu'elles ne peuvent pas par exemple réaliser des opérations courantes, tels l'octroi de cautions bancaires en dehors de celles définies dans cette réglementation , etc.

Pour les entreprises non financières, elles peuvent effectuer des dépenses en devises pour la réalisation d'investissement à l'étranger pouvant aller jusqu'à 100 millions de dirhams par an, alors qu'elles ne peuvent pas effectuer des dépenses en devises pour la réalisation d'opérations courantes , tels le règlement par anticipation des importations de marchandises dont le montant dépasse 200.000 dirhams, les voyages professionnels portant sur des montants supérieurs à 500.000 dirhams par an, etc. (également ils ne peuvent pas effectuer des investissements dans les zones d'accélération industrielle établies au Maroc).

En style imagé , l'auteur considère que la politique de contrôle des changes du Maroc ressemble à un mur de séparation entre « le territoire dirhams » et « le territoire devises » dans lequel ont été frayés deux portes : une grande porte ouverte qui permet aux grands véhicules de passer du «territoire dirhams» au «territoire devises» et une petite porte fermée censée empêcher les petits véhicules de traverser « le territoire dirhams » vers « le territoire devises » ; situation s'étant traduite bien évidemment par le contournement de ce dispositif par les petits véhicules à travers leur passage par la grande porte précitée.

Cette situation engendre plusieurs impacts négatifs économiques et psychologiques : coûts de transaction pour les opérateurs économiques, mauvaise image pour le climat des affaires au Maroc, iniquité entre les personnes capables matériellement de contourner le dispositif de contrôle des changes existant et les autres personnes incapables de réaliser un tel acte, etc.

Pour réformer cette politique, l'auteur a conçu un plan de réforme qui serait fondé sur deux axes majeurs : d'une part, la démolition progressive de ce mur virtuel de séparation entre «le territoire dirhams» et «le territoire devises» hérité du modèle interventionniste abandonné par le Maroc au début des années 1990 , et d'autre part, la construction d'un nouveau mode de régulation des flux entre « ces deux territoires », mode compatible avec le modèle libéral choisi par le Maroc et plus efficace sur le plan macroéconomique. Ce plan de réforme se compose d'une liste détaillée de mesures qui peuvent être séquencées en trois principales phases :

-La première phase est consacrée au désamorçage de l'usine gaz explicitée ci-dessus. Cela à travers à l'adoption d'un ensemble de mesures visant d'une part, à uniformiser les règles applicables aux opérations de conversion du dirham en devise et, d'autre part, à lever les incohérences précitées.

-La deuxième phase est consacrée à la transition d'un régime de convertibilité de facto vers un autre de convertibilité de juré. Cela, à travers l'adoption d'un ensemble de mesures libérales en matière d'opérations financières des résidents: l'acquisition de biens immeubles situés à l'étranger pour les besoins d'études ou de soins médicaux, le transfert des avoirs des marocains résidant à l'étranger non constitués à partir de ressources en devises, etc.

-La troisième phase est consacrée à la consolidation des acquis réalisés durant les deux phases précédentes, à travers l'adoption d'une loi cadre de régulation des opérations de la balance des paiements qu'on pourra appeler loi sur la convertibilité du dirham. Cette loi est fondée sur deux principes essentiels : d'une part, la liberté générale de réalisation des «opérations de la balance des paiements» et, d'autre part, l'obligation de conformité de ces opérations à des règles bien définies. **A.B**



L'HISTOIRE ÉCONOMIQUE MONDIALE EN DÉFAVEUR D'UN FLOTTEMENT DU DIRHAM

Amine El Bied,
MBA, PhD
Economiste,
expert en
Finance et
Stratégie



L'Histoire économique mondiale en défaveur d'un flottement du dirham Amine El Bied, MBA, PhD Economiste, expert en Finance et Stratégie Le Maroc est aujourd'hui engagé dans un processus de flexibilisation de sa monnaie. Nous nous proposons dans cet article d'analyser les effets du régime de change flottant en nous tournant vers le passé pour examiner l'Histoire économique mondiale. En recensant les crises économiques et financières de ces cinquante dernières années dans le monde, nous constatons que le régime flottant est directement ou indirectement impliqué dans près de la moitié des crises. Nous en analysons les mécanismes en mettant en évidence le rôle du régime flottant dans leur déclenchement ou leur aggravation, et montrons que le choix de certains pays d'aller vers ce régime, encouragés en cela par le FMI, peut les mener à une grave crise économique et financière.

Nous n'allons pas ici décortiquer les mécanismes globaux en jeu intervenant dans le déclenchement d'une crise causée par le régime flottant, et nous ne présenterons pas non plus les leçons tirées de ces crises en termes de conditions préalables à l'instauration d'un tel régime. Nous avons déjà publié sur ces sujets en 2020 dans des revues financières et bancaires internationales, telles que « Revue Banque » et « Banque & Stratégie » en France.

Nous exposons aujourd'hui ces faits historiques sur les crises déclenchées par le régime flottant dans un but de rappel et de mise en garde, à un moment où le Maroc s'appête à franchir le dernier pas vers une flexibilisation totale de son régime de change. Dans un régime de change flottant, la monnaie est laissée libre d'évoluer en fonction de la loi de l'offre et de la demande. La valeur de la monnaie dépend seulement du marché. Il n'y a plus de contrôle de change et la monnaie est censée être livrée à une convertibilité totale, ou presque. La convertibilité d'une monnaie est la possibilité de l'échanger librement contre une autre, et en pratique, contre les grandes devises étrangères. Au jour d'aujourd'hui, le dirham marocain n'est pas totalement convertible mais il est prévu d'aller vers une convertibilité totale. Comme il est question de conversion d'une monnaie en une autre, se pose celle de la parité entre les deux, du mode d'évolution du taux de change.

Au Maroc, le régime de change peut être fixe, flottant ou intermédiaire. Le dirham marocain aujourd'hui n'est pas encore soumis à un régime totalement flexible, comme il n'est pas encore librement convertible. Mais tel est l'objectif à terme des autorités marocaines, qui n'ont cessé de manière progressive de lever des restrictions et assouplir la réglementation de

changes pour aller vers plus de convertibilité et plus de flottement. Le dirham marocain est actuellement indexé à un panier de devises. Le régime de panier de devises est un régime fixe où la monnaie est ancrée non pas à une seule devise mais à plusieurs, avec des pondérations. Pour le dirham, la pondération est de 60% pour l'euro et 40% pour le dollar américain. Ce qui veut dire que la Banque centrale fixe le cours central du dirham sur la base de ce panier de référence. Dans le cadre du projet d'assouplissement de son régime de change, le Maroc laisse aujourd'hui flotter sa monnaie à l'intérieur d'une bande de fluctuation. Le panier de devises permet de déterminer le cours central du dirham, mais il est permis à la monnaie de varier à l'intérieur d'une fourchette de fluctuation par rapport à ce cours pivot. Cette bande de fluctuation est actuellement de $\pm 5\%$, ce qui signifie que le dirham est autorisé à fluctuer de 5% au-dessus et en-dessous du cours pivot. On est donc, pour l'instant, dans le cas d'une monnaie pas totalement flottante, et elle n'est pas non plus totalement convertible, étant soumise à un contrôle de changes qui reste présent et restrictif. La flexibilité totale du dirham n'est donc pas encore actée. Le changement de régime de change s'inscrit dans un programme global de réformes économiques engagées par le Maroc et négociées avec ses créanciers internationaux, dont le Fonds monétaire international (FMI). La réforme du régime de change au Maroc se veut être un processus volontaire, progressif et ordonné. Elle s'est montrée jusqu'ici progressive, avec un élargissement graduel de la bande de fluctuations. Elle se veut ordonnée mais ne l'est peut-être pas parfaitement, et des voix s'élèvent pour une convertibilité plus ordonnée. Elle se veut aussi volontaire, même si le FMI ne cesse d'appeler le Maroc à assouplir davantage le régime de change et à accélérer le rythme de la réforme.

Le régime flottant encouragé par le FMI n'est pourtant pas sans dangers. Il présente des risques, bien qu'il ait aussi certains avantages. Nous n'allons pas tous les énumérer ici, ce n'est pas le sujet. Nous nous limiterons à examiner les conséquences de ce régime de change dans le passé, à apprendre ce que nous dit l'Histoire économique mondiale sur ses effets, et à les exposer objectivement. Il ne s'agit donc pas d'une prise de position radicale sur la question de la flexibilisation, notre opinion sur ce sujet est en réalité plus nuancée. Mais sur une base purement objective, nous constatons les faits et observons les effets du régime flottant sur l'économie d'un pays. Le régime flottant présente un risque important, qui s'est réalisé plusieurs fois dans le passé, et qui peut aller

jusqu'au déclenchement de graves crises économiques. Ces crises, au vu de l'Histoire, se sont même souvent propagées et sont devenues mondiales.

Retournons donc dans le passé, pour voir comment tout a commencé, il y a exactement cinquante ans. Dans le cadre des accords de Bretton Woods, le système monétaire mondial était organisé autour du dollar américain avec un rattachement nominal à l'or. Les dépenses liées à la guerre du Vietnam et à la course spatiale ont entraîné une inflation du dollar et par ricochet des monnaies des pays exportateurs vers les États-Unis. À cause de ce problème d'inflation, la République fédérale d'Allemagne a décidé d'abandonner les accords de Bretton Woods. Les États-Unis, face aux demandes de remboursement des dollars en or, ont décidé le 15 août 1971 de suspendre la convertibilité du dollar en or. Le système de référence du Gold Exchange Standard qui référençait les monnaies par rapport au dollar et leur assurait une stabilité, a été alors définitivement abandonné. La décision américaine aboutit en décembre 1971 aux accords de Washington pour contrebalancer la dévaluation du dollar par rapport aux autres monnaies. L'année 1973 marque la fin du système des taux de change fixes au profit d'un nouveau régime de change flottant. La conjoncture mondiale dépend désormais des fluctuations du dollar. En 1976, les accords de la Jamaïque légalisent le système des monnaies flottantes. Les accords de Bretton Woods et le système de référence du Gold Exchange Standard offraient aux monnaies une stabilité, dont les a privées le régime flottant, qui au contraire a favorisé la spéculation sur les monnaies. L'Histoire des crises montre qu'avec ce système des monnaies flottantes, la finance mondiale est entrée depuis cinquante ans dans une phase de plus grande instabilité, avec une hausse notable du nombre et de la fréquence des crises, tandis que la mondialisation financière a favorisé leur globalisation. Le régime flottant a été impliqué dans près de la moitié des crises économiques et financières survenues sur la période. Nous les recensons en analysant leurs mécanismes et en montrant comment le régime flottant les a déclenchées ou aggravées.

L'Histoire des crises impliquant le régime flottant.

Le premier choc pétrolier en 1973

Hormis la guerre du Kippour et l'aide militaire américaine en faveur d'Israël, une autre raison importante qui a influé sur la décision des pays arabes membres de l'OPEP (l'Organisation des pays exportateurs de pétrole) et provoqué le choc pétrolier est l'abandon des accords de Bretton Woods. Le dollar a connu cette année-là une première dévaluation, puis une

deuxième en 1973 avec l'abandon du système des taux de change fixes au profit d'un régime de change flottant. Mais comme les prix du pétrole sont fixés en dollar, la baisse du dollar représentait pour les producteurs de pétrole une baisse de leurs revenus, ce qui a en partie justifié la décision de l'OPEP d'augmenter ses prix, causant ainsi le premier choc pétrolier. Ce dernier a précipité l'économie mondiale dans une grave crise. Les effets économiques de ce premier choc pétrolier vont perdurer jusqu'à l'arrivée du second choc en 1979.

Le krach d'octobre 1987

En septembre 1985, les pays du G5 signent les accords du Plaza visant à intervenir sur le marché des changes pour faire baisser le dollar américain. Mais cette baisse va trop loin et de nouveaux accords sont signés en février 1987, les accords du Louvre, pour arrêter cette baisse. Cependant, non seulement cela s'avère inefficace, le dollar va continuer dans une tendance baissière pendant dix ans, mais en plus, cela conduit à une forte hausse des taux d'intérêt à long terme. Le 19 octobre 1987 se produit un krach obligataire, qui entraînera un krach boursier retentissant à New York.

La bulle japonaise de 1989

Les accords du Plaza de 1985 visant à faire baisser le dollar américain ont entraîné un rapatriement des capitaux japonais, et la formation puis le gonflement au Japon d'une bulle spéculative sur les marchés des actifs financiers et de l'immobilier durant toute la deuxième moitié des années 1980. L'indice Nikkei enregistre un pic historique le 29 décembre 1989. Mais la bulle d'actifs finit par éclater et les marchés boursiers et immobiliers vont avoir ensuite une tendance baissière qui va se prolonger pendant plus d'une décennie, entraînant une stagnation économique.

La crise du SME de 1992 et 1993

Dans le contexte d'un référendum sur l'Europe, les attaques spéculatives de George Soros et d'autres gestionnaires de fonds spéculatifs (hedge funds) entraînent la dévaluation de la lire italienne et de la peseta espagnole et forcent le 16 septembre l'éjection de la livre sterling hors du Système monétaire européen (SME). L'été 1993, ils s'en prennent cette fois au franc français, obligeant la Banque de France à épuiser ses réserves pour soutenir sa monnaie, et impactant au passage d'autres monnaies du SME. Le SME basé sur l'ECU, un cours monétaire de référence mais qui n'est pas une monnaie commune, prendra fin l'été 1993.

La crise « Tequila » de 1994

Le taux de change fixe peso mexicain-dollar mettait en confiance les investisseurs. Une plus grande libéralisation des mouvements de capitaux entraîna un afflux de capitaux étrangers vers le Mexique, ce qui favorisa une hausse des crédits bancaires. L'inflation atteint un niveau élevé, nuisant à la compétitivité du pays et creusant le déficit de la balance courante, rendant difficilement soutenable l'ancrage avec le dollar. Les autorités mexicaines annoncent le 20 décembre 1994 la dévaluation du peso mexicain, ce qui eut pour effet la fuite des capitaux étrangers, déstabilisant gravement la monnaie mexicaine et provoquant la crise

économique mexicaine de 1994-1995, appelée « crise Tequila ». Elle eut un impact international, mais tout particulièrement en Amérique latine.

La crise économique asiatique de 1997

Pour financer des spéculations immobilières et boursières, les banques asiatiques s'endettent en devises à court terme et prêtent à long terme dans la monnaie locale, avec des garanties en actifs surévalués. Plusieurs monnaies asiatiques, comme le baht thaïlandais, avaient un ancrage fixe au dollar américain, ce qui fait que les banques se souciaient peu du risque de change, mais avec le retrait des capitaux étrangers en 1997, les monnaies sont déstabilisées. En Thaïlande par exemple, l'éclatement de la bulle financière entraîne une chute boursière et la fuite des capitaux. Comme le pays manque de devises étrangères, il ne peut plus soutenir un taux de change fixe par rapport au dollar et est contraint de laisser flotter le baht, qui s'effondre. Les spéculateurs s'en prennent ensuite aux autres monnaies asiatiques arrimées au dollar américain, les Philippines, la Malaisie, l'Indonésie. La défiance des investisseurs se répand à d'autres régions d'Asie, Singapour, la Corée du Sud, Taïwan, Hong Kong... Avec la libéralisation des mouvements de capitaux, la forte dépréciation des monnaies asiatiques accélère le retrait des capitaux étrangers, entraîne la faillite de banques et de grandes entreprises endettées en dollar qui ne peuvent plus rembourser, et déstabilise les économies des pays d'Asie du Sud-Est et du Japon. La crise monétaire et de change devient une crise bancaire et une crise économique. Le FMI finit par leur accorder des prêts conséquents.

La crise brésilienne de 1997-1998

La crise asiatique se répercute au Brésil, entraînant la fuite des capitaux et la baisse des réserves, et la dévaluation du Real en janvier 1999.

La crise de la dette russe de 1998

À la suite de la crise économique asiatique de 1997, et avec le ralentissement économique mondial, la Russie pâtit d'une baisse de la demande en matières premières et d'une surévaluation du rouble qui pénalisait la compétitivité du pays dans les échanges internationaux. Cette surévaluation était due à des taux élevés visant à contenir l'inflation. La Russie était également dans une impasse budgétaire, à cause d'une insuffisance des recettes fiscales due à la situation économique. Des prêts importants accordés par le FMI et la Banque mondiale à la Russie provoquent la défiance des investisseurs étrangers et la fuite des capitaux, ce qui a forcé le gouvernement à dévaluer le Rouble. L'inflation atteint 84 %. Par ailleurs, la Russie émettait des titres de créance négociables à court terme appelés GKO à des taux élevés pour rembourser les précédentes dettes jusqu'à ce que les lourds intérêts obligent la Russie à se déclarer en défaut de paiement sur sa dette, provoquant une crise financière russe qui se répandra sur les marchés obligataires mondiaux.

La crise turque en 2000

En Turquie, avec l'afflux des capitaux étrangers, les banques anticipent une baisse des taux d'intérêt et spéculent en achetant massivement

des obligations d'État. Sauf que la balance de paiement se dégrade, à cause d'un manque de compétitivité, et la Demirbank à court de liquidités vend massivement les obligations qu'elle détient, ce qui provoque une panique sur le marché obligataire avec une montée spectaculaire des taux. Les banques cherchent à liquider leurs positions et risquent la faillite, obligeant la banque centrale turque à intervenir, provoquant une défiance de la part des investisseurs étrangers qui doutent de la solidité du système bancaire turc et retirent leurs capitaux. Dans un objectif de lutte contre l'inflation, la livre turque devait être ancrée au dollar, mais la Turquie se voit contrainte de laisser flotter sa monnaie, qui subit alors une forte dévaluation.

La crise économique argentine de 1998 à 2002

En 1992, le Peso argentin est aligné sur le dollar américain pour combattre l'hyperinflation, cela a pour effet de baisser drastiquement l'inflation et de favoriser la croissance du PIB. Mais quand en 1998, dans un contexte de crise asiatique, les monnaies des pays avec lesquels l'Argentine a des échanges commerciaux se dévaluent brutalement par rapport au dollar, l'Argentine perd en compétitivité et ses exportations chutent, entraînant un ralentissement net de l'activité économique et une spirale déflationniste. La crise de la bulle internet à partir de 2000 finit de faire basculer le pays en récession. La crise économique devient sociale, puis politique. Elle se résorbe en 2003 mais ses effets négatifs perdurent tout au long des années 2000. Ils se traduisent par une crise de confiance des investisseurs étrangers et des créanciers privés, et les difficultés de financement qui en découlent.

La crise de la dette brésilienne de 2002

La crise argentine a entraîné une hausse de la prime de risque des emprunts brésiliens, le service de la dette publique a plus que doublé entre 1992 et 2002, et les capitaux étrangers ne suffisent plus à combler le déficit courant et à rembourser la dette. En 2002, le real brésilien est fortement déprécié et le Brésil fait face à une fuite des capitaux. Les créanciers de la dette publique craignent que le Brésil ne se déclare en défaut de paiement sur sa dette. L'énorme prime de risques des emprunts brésiliens le laissait supposer. L'écart de rendement entre les obligations émises par le Brésil en dollar et celles émises par les États-Unis ont atteint les 2 300 points de base ! Le FMI accorde 30 milliards de dollars, conditionnant son prêt à une politique d'austérité budgétaire drastique.

La crise du rouble russe de 2014

La Russie tire la moitié de ses recettes du pétrole, qui représente les deux tiers de ses exportations. La Russie fait face à la baisse du cours du pétrole, à laquelle se rajoutent les sanctions économiques de l'Union européenne suite à l'annexion de la Crimée par la Russie. Le rouble russe s'effondre. Cette crise du rouble russe a un impact sur l'économie du pays qui entre en récession, et entraîne la faillite d'un grand nombre d'établissements financiers.

Le krach boursier chinois de 2015

En Chine, l'éclatement d'une bulle financière

entraîne en 2015 un krach boursier, qui affectera la capacité d'emprunt des entreprises cotées et donc leur croissance, impactant alors les bourses américaines. Le gouvernement chinois, pour contrer la crise, incite à acheter des titres en rassurant les personnes physiques et en offrant des lignes de crédit aux courtiers, et interdit aux investisseurs institutionnels de vendre leurs titres. Mais en août 2015, le gouvernement dévalue le Yuan, ce qui impacte les grandes bourses mondiales, asiatiques, puis européennes et américaines.

La crise économique argentine de 2018

La décision du gouvernement de suspendre le contrôle des changes et des capitaux a rendu l'économie argentine plus sensible aux fluctuations internationales. Quand les États-Unis ont changé leur politique monétaire, l'Argentine en a subi directement les effets. Après avoir mené jusqu'en 2015 une politique de taux zéro, incitant au crédit et favorisant l'investissement, la consommation et la croissance, La FED change de politique monétaire et relève plusieurs fois en 2018 ses taux directeurs, au risque de ralentir l'économie et contre l'avis de Donald Trump, dont l'un des objectifs était de réduire le déficit commercial. Cela influe positivement sur le dollar et fait plonger le peso argentin, qui chute de moitié en quelques mois, entraînant en Argentine une flambée de l'inflation. La réaction de la banque centrale a été d'augmenter significativement son taux directeur. Pour pouvoir bénéficier d'un prêt du FMI, l'Argentine est contrainte de lancer un plan d'austérité visant à endiguer le déficit budgétaire. Ces restrictions budgétaires interviennent dans un contexte social déjà difficile. L'Argentine, face à la crise monétaire, entre en récession économique.

La crise de la livre turque de 2018

Des tensions géopolitiques avec les États-Unis ont entraîné une hausse des barrières douanières sur des produits turcs, en particulier l'acier et l'aluminium, aggravant le déficit de la balance courante et la situation économique du pays, déjà fragilisée par de faibles réserves de change, des dettes élevées en devises étrangères, et une spéculation immobilière alimentée par des acteurs privés étrangers. À tout cela il faut ajouter une perte de confiance des investisseurs turcs et étrangers à l'égard d'Erdogan et de sa politique économique court-termiste, car privilégiant une croissance à court terme avec des taux bas à une stabilité à long terme. Une inflation élevée entamait le pouvoir d'achat des ménages turcs. Le déficit de la balance commerciale tendait à faire baisser la livre turque, que l'État ne pouvait soutenir qu'en finançant ses importations par des emprunts à l'étranger, ce qui augmentait sa dette en devises. Mais avec la perte de confiance dans l'économie turque, les investisseurs se sont mis à retirer leurs capitaux, et les prêteurs sont devenus de plus en plus réticents. Ce qui fait que la Turquie ne pouvait plus soutenir sa monnaie. Le 13 août, la livre turque a chuté de plus de la moitié de sa valeur, ce qui a augmenté le prix des importations, et donc l'inflation, qui était déjà élevée, et ce qui a eu aussi pour effet d'augmenter le coût des dettes en devises, laissant craindre des défauts de paiements et

des faillites, ce qui a impacté même les marchés financiers européens.

La crise libanaise en 2020

Un très lourd endettement du Liban le conduit au bord de la cessation de paiement. Le Liban emprunte pour rembourser les emprunts, creusant de plus en plus sa dette, et se voit contraint de payer des taux d'intérêt de plus en plus élevés, dans un climat de méfiance générale alimentée par une gouvernance défailante, un manque de transparence dans les comptes publics et une forte corruption. Cette crise de la dette a amené les Libanais à anticiper une dévaluation de la livre libanaise, les incitant à convertir en dollar leur monnaie nationale, entraînant une crise de la liquidité, les banques ne disposant pas de réserves de change suffisantes pour faire face à la demande. L'économie libanaise, fortement importatrice de denrées alimentaires et de biens d'équipements, ne peut plus payer, ne disposant plus assez de dollars, les banques limitant les opérations de change avec cette monnaie. Cela favorise le développement d'un marché informel et un effondrement de la livre libanaise par rapport au dollar. Pour compenser la hausse du prix du dollar, les produits importés se vendent plus cher. L'inflation monte en flèche. La consommation baisse drastiquement et la population s'appauvrit. La crise de la liquidité provoque une crise sociale. À cela rajouter la crise de l'électricité, la crise de confiance de la diaspora libanaise qui a limité ses transferts d'argent vers le Liban, et enfin, le coup de grâce, l'explosion au port de Beyrouth qui a ravagé la capitale libanaise et enfoncé plus profondément encore le pays dans une grave crise, économique, sociale et politique, au point qu'une sortie de crise n'est plus envisageable sans une aide extérieure de grande ampleur, et de profondes réformes internes.

Constat général et conclusions :

Après ce tour d'horizon des crises passées et présentes impliquant le régime de change flottant, nous constatons que ce régime favorise la spéculation sur les monnaies et les rend plus instables. Dans toutes les crises où il est impliqué se produit systématiquement une dévaluation majeure d'une ou plusieurs monnaies. Comme nous l'avions précisé, nous n'allons pas décortiquer ici les mécanismes globaux en jeu intervenant dans le déclenchement d'une crise causée par le régime flottant, nous avons déjà traité ces sujets dans le détail dans des publications étrangères antérieures. Disons seulement que les causes de la dévaluation peuvent être multiples. Elle peut être due par exemple à un retrait massif des capitaux étrangers, dû à une perte de confiance des investisseurs, ou un climat de forte incertitude économique. Elle peut être due aussi à une détérioration de la balance commerciale. Dans ces cas, cela entraîne un manque de devises étrangères et des tensions qui influent sur le taux de change de la monnaie. Nous pouvons citer également, comme exemple frappant de dévaluation de la monnaie suite au passage à un régime flottant, celui de l'Égypte. Elle a adopté le régime flottant en 2000. Auparavant, la livre égyptienne était dans un système d'étalon dollar. Le passage au régime flottant a entraîné plusieurs

dévaluations qui ont fait perdre à la monnaie égyptienne plus de la moitié de sa valeur. Ceux qui défendent aujourd'hui le régime flottant argumentent que le cas de l'Égypte n'est pas celui du Maroc, que l'Égypte s'est vue imposer un changement brutal de son régime de change par le FMI, à cause de sa situation économique, alors que le Maroc a fait lui-même le choix de la flexibilisation, de manière volontaire et progressive. Le Maroc n'est pourtant pas à l'abri d'une dévaluation importante de sa monnaie. Elle est même déjà survenue plusieurs fois dans l'Histoire du pays. Suite à des réformes en 1990 et 2000/2001, il y a eu une dépréciation du dirham de respectivement 9,25% et 5%. Plus loin, dans les années 1980, le dirham a connu huit dévaluations qui lui ont fait perdre la moitié de sa valeur. Le Maroc doit aujourd'hui s'interroger sur la pertinence de basculer vers un régime de change flottant qui a été directement ou indirectement impliqué ces cinquante dernières années dans la moitié des crises économiques et financières dans le monde. Si l'on se base uniquement sur les faits, historiques, on voit bien que ce régime de change n'est pas sans dangers. Son rôle dans le déclenchement ou l'aggravation des crises ne fait aucun doute. Tout cela devrait inciter à la plus grande prudence. Le FMI encourage les pays à assouplir leur régime de change pour gagner en attractivité. Un assouplissement du régime de change enverrait un bon signal aux investisseurs étrangers et rendrait l'économie plus résistante aux chocs externes. Mais l'instauration proprement dite du régime flottant ne garantit pas pour autant que l'économie sera résistante aux chocs externes. Le passage au régime flottant peut être en lui-même un choc auquel l'économie du pays ne pourra pas résister ; Et même si l'économie a réussi l'épreuve du passage à ce régime de change, sans effondrement de sa monnaie, cela ne constitue pas pour autant une garantie pour l'avenir. Bien que le régime flottant soit encouragé par le FMI, les pays qui pensent aller vers ce régime de change doivent y réfléchir à deux fois, car tous les pays ne sont pas égaux devant le risque de dévaluation de leur monnaie, et ce régime n'est, de toute évidence, pas bon pour toutes les économies. Dans le contexte actuel, un passage au régime flottant n'est en réalité bon pour aucune économie. En ces temps de Covid-19, tout projet de flexibilisation du dirham devrait être totalement exclu. Le Maroc ne devrait pas prendre le risque d'une crise monétaire, alors qu'il est déjà confronté à une crise sanitaire et une crise économique planétaires. La flexibilisation du dirham est, comme on le voit, un choix qui n'est pas sans dangers pour le Maroc, mais s'il en a le projet, comme cela est visiblement le cas, qu'il attende au moins quelques années, le temps que la crise s'achève, et que ses effets s'estompent, tout en essayant de renforcer au mieux d'ici là ses fondamentaux macroéconomiques, et tout en sachant pleinement les risques auxquels il sera exposé. Il n'a en fait qu'à se tourner vers le passé pour en prendre connaissance. L'Histoire économique mondiale est, comme on l'a vu, riche d'enseignements.

ELON MUSK, PORTRAIT DU FONDATEUR DE TESLA

Fondateur de SpaceX, PDG de Tesla Motors, inventeur de l'Hyperloop, Elon Musk est désormais le 2ème homme le plus riche du monde et pèse un peu moins de 170 milliards de dollars selon Forbes. Qui est-il vraiment ? Tesla, SpaceX, Neuralink ou encore The Boring Company, ont à leur tête Elon Musk, à la fois entrepreneur et rêveur, qui n'a pas d'égal dans le monde de l'innovation. Comment ce natif d'Afrique du Sud en est-il devenu l'une des figures de proue ? Présentation.

Histoire et portrait d'Elon Musk

Fils d'un ingénieur en astromécanique sud-africain et d'une mannequin diététicienne canadienne, Elon Musk est né à Pretoria, en Afrique du Sud, dans les années 1970. Sa passion pour l'informatique est apparue lors de la découverte du VIC-20 de Commodore. À 12 ans seulement, le jeune garçon crée son premier jeu vidéo, Blastar, inspiré de Space Invaders, qu'il revend ensuite 500 dollars. Alors que sa passion pour le monde de la Tech grandit au fil des années, Elon Musk songe déjà à rejoindre la Silicon Valley. À l'âge de 18 ans et après avoir obtenu la nationalité canadienne grâce à sa mère, il part s'installer au pays de la feuille d'érable. Il passe deux ans à la Queen's University de Kingston dans l'Ontario avant de poursuivre ses études en suivant un double cursus de physique et d'économie aux États-Unis. À 24 ans, avec son double diplôme en poche, le jeune homme est convaincu de son potentiel et décide de lancer avec son frère un outil, Zip2, visant à aider les médias à passer au format numérique. Le succès ne se fait pas attendre et Zip2 est revendu à Compaq quelques années plus tard pour 307 millions de dollars.

Elon Musk, le précurseur du paiement en ligne avec Paypal

Après cette première expérience positive, Elon Musk poursuit ses investissements mais se tourne cette fois vers les services financiers. Il commence par créer X.com, un concept qui repose sur une idée simple : il suffit de taper un mail ou un identifiant unique pour pouvoir transférer de l'argent. X.com fusionne rapidement avec Confinity pour devenir PayPal. En

faisant entrer la société en Bourse avant de la revendre à eBay pour 1,5 milliard de dollars en 2002, Elon Musk en tire le maximum de profit. Les fonds collectés permettent à l'investisseur de s'intéresser à des innovations majeures et notamment à la protection de l'environnement et à l'espace.

Objectif Mars avec SpaceX pour Elon Musk

Elon Musk ne se contente pas de simples innovations mais entend créer de véritables révolutions de nos modes de vie. C'est ce à quoi il aspirait en lançant SpaceX, une société du secteur de l'aérospatial dont l'un des objectifs est de, sinon démocratiser, du moins rendre accessible le tourisme spatial. Malgré des débuts difficiles, avec trois lancements ratés consécutifs de la fusée Falcon 1, l'entreprise multiplie les avancées, notamment depuis la signature en 2008 d'un premier contrat avec la NASA. La société spatiale a récemment levé 850 millions de dollars lors d'un nouveau tour de table. Dans les actualités récentes, SpaceX envisage, pour le 4ème trimestre 2021, de se lancer dans le tourisme spatial avec une première mission nommée « Inspiration4 ». Fin novembre 2020, quatre astronautes avaient été mis sur orbite avec succès pour la capsule Crew Dragon de SpaceX avant de rejoindre la Station spatiale internationale.

Tesla, la réussite d'Elon Musk

Après avoir investi 100 millions de dollars dans SpaceX en 2002 pour commencer à développer ses propres lanceurs, Elon Musk place 50 millions de dollars dans les voitures électriques Tesla, une entreprise qu'il finira par diriger en 2008. Aujourd'hui, les ventes du groupe restent bien loin de celles affichées par les constructeurs traditionnels. En effet, en 2020, Tesla a écoulé 499 550 voitures, contre 11 millions pour Volkswagen l'année précédente. La société est néanmoins la seule à avoir su tirer son épingle du jeu dans le contexte de crise sanitaire, en parvenant en 2020 à faire grimper ses livraisons de 36 % dans le monde alors que GM voyait ses ventes reculer de près de 12 % aux États-Unis. La valorisation de Tesla en Bourse a

franchi début janvier la barre des 800 milliards de dollars, dépassant ainsi la capitalisation boursière combinée de Toyota, de Volkswagen, de General Motors, BMW et Ferrari !

Elon Musk, un visionnaire convaincu par la crypto monnaie

Plus récemment, Elon Musk a annoncé avoir investi 1,5 milliard de dollars en bitcoin et la possibilité pour ses clients de payer ses voitures avec cette crypto monnaie. Les détails de cette offre n'ont pas encore été dévoilés. Peu de temps avant ces annonces, le milliardaire de génie avait agrémenté sa bio Twitter du simple mot « Bitcoin », ce qui avait entraîné une hausse quasi-immédiate de 15 % de la première des monnaies virtuelles. En début d'année, Elon Musk a également marqué son soutien au Dogecoin, faisant exploser son cours.

Elon Musk, un milliardaire fantasque

La personnalité d'Elon Musk fascine. Celui qui n'hésite pas à fumer des joints et boire de l'alcool en interview a eu maille à partir avec la SEC (Security Exchange Commission), le gendarme de la Bourse américain, qui l'a accusé de manipuler les cours de Tesla en 2018. Elon Musk avait alors annoncé le retrait de la cote de Tesla avec un rachat à 420\$ l'action (le cours était alors de 350\$ et a bien sûr flambé), sans véritable intention de concrétiser ce rachat puisqu'il ne disposait pas des fonds nécessaires lui permettant de le faire. Malgré ses déboires et sa personnalité fantasque (son dernier et sixième enfant se prénomme X Æ A-12), on ne peut qu'être admiratif de ce parcours hors normes. Elon Musk multiplie les innovations, dans des secteurs très différents (finance, énergie verte, aérospatial, etc.), et sont toutes couronnées de succès.

Citation d'Elon Musk

Cet homme à qui tout semble possible s'affranchit des barrières et se joue des limites, comme le laisse à penser cette citation d'Elon Musk : « La première étape consiste à se convaincre que quelque chose est possible, alors il y aura plus de probabilités que cela arrive ».

Clémence Tanguy

Responsable Editoriale - Café de la Bourse

SEMI-CONDUCTEURS

UN GRAIN DE «SEL» DANS LA RELANCE MONDIALE?



Jean-Michel Huet,
associé BearingPoint

“
Nous retrouvons ici des questions proches de celle sur le vaccin avec la capacité à relocaliser hors d'Asie des usines de fabrication. La question se pose aussi pour un pays comme le Maroc qui pourrait voir là un moyen de se redonner des marges de manœuvres industrielles et de développer un nouveau pôle d'activité à forte valeur contribuant ainsi à cette diversification mondiale”

Le marché des semi-conducteurs pèse près de 450 milliards de dollars dans le monde, mais est surtout une activité qui est stratégique pour d'autres industries en tant que composant clé. Pas d'I-phone, pas de PlayStation, pas de voitures, d'écran d'ordinateurs, de télévision sans ces éléments structurants pour tout équipement électronique. Le développement de la 5G, de l'Internet des Objets, renforçant cette dépendance mondiale.

Un des effets induits de la crise de la Covid-19 a été une explosion de la demande d'équipement électronique – au premier rang desquels les mobiles et les écrans de PC, le tout en parallèle du déploiement de nouveaux terminaux 4G ou 5G, des nouveaux modèles de voitures avec de plus en plus d'électronique. Cette hausse forte de la demande a entraîné un effet de déséquilibre mondial.

Nous pouvons distinguer deux grands types d'entreprises qui fabriquent des semi-conducteurs. Certaines marques connues comme Intel ou Samsung conçoivent et fabriquent leurs puces dans leurs propres usines. C'est aussi le cas du leader mondial, le taiwanais TSMC, avec notamment l'usine la plus chère du monde dont le budget d'investissement est supérieur à certains PIB de pays africains ! Autre catégorie, des sociétés comme Qualcomm, le fournisseur en puce d'Apple, conçoivent et commercialisent cette technologie dans une logique sans usine en propre (modèle dit « fabless ») et ainsi

sous-traitent la fabrication de leurs semi-conducteurs à des sociétés de fonderie.

La pénurie du marché est aussi impactée par des questions géopolitiques notamment les tensions entre Chine et Taiwan ; mais aussi entre Etats-Unis et Chine autour du dossier Huawei. La situation actuelle, loin d'être réglée, montre aussi la sensibilité de cette question et notamment la dépendance de certaines industries. Cette question de dépendance se pose à deux niveaux amont et aval.

En amont, la dépendance de grands consommateurs comme les Etats-Unis ou l'Europe aux acteurs asiatiques. Nous retrouvons ici des questions proches de celle sur le vaccin avec la capacité à relocaliser hors d'Asie des usines de fabrication. La question se pose aussi pour un pays comme le Maroc qui pourrait voir là un moyen de se redonner des marges de manœuvres industrielles et de développer un nouveau pôle d'activité à forte valeur contribuant ainsi à cette diversification mondiale.

En aval, les acteurs des semi-conducteurs privilégient leurs principaux clients historiques (les équipementiers télécoms) à d'autres (les constructeurs automobiles par exemple qui sont actuellement les plus pénalisés). Cet exemple illustre aussi le risque pour des industriels, mais aussi pour des pays, à subir ou non une telle dépendance. A l'heure où les semi-conducteurs vont devenir encore plus un enjeu avec le développement de la 5G par exemple, c'est une question aussi de souveraineté nationale qui est potentiellement posée.

magazine

Libre Entreprise

1^{er} MAGAZINE DÉDIÉ AUX PME-TPE

Directeur de publication Mohamed Mounjid



5 ans
au service de
l'info intelligente



www.libreentreprise.ma





10 *ans*
au service de la
recherche et de l'innovation

Institut de Recherche en Energie Solaire et Energies Nouvelles - IRESEN

16, Rue Amir Sidi Mohamed Souissi - Rabat, MAROC
Téléphone : +212 (0) 537 68 22 36 / Fax : +212 (0) 537 688852
Email : contact@iresen.org

www.iresen.org